

Service instructeur

Direction de l'Environnement et
du Cadre de Vie

6^{ème} **Commission** - N° CG-2012-5-6-1

Services consultés

Direction Développement Social des Territoires
Direction de l'Autonomie
Service Habitat et Solidarités Territoriales
Direction de l'Architecture
Direction de Moyens Généraux
Direction de la Culture et du Patrimoine
Délégation à l'Action Territorialisée
Direction des Routes et des Transports
Direction de la Commande Publique

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013

□

SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

□

ANNÉE 2012

Résumé : Le Département du Haut-Rhin a de tout temps été exemplaire en matière de développement durable. Sa présence dans les domaines environnemental et social ainsi que sur des politiques volontaires et des démarches inédites telles que les GERPLAN, depuis plus de 10 ans en témoigne. Les principales originalités du Département concernent les GERPLAN, la gestion des rivières et des barrages, une politique très volontariste sur les déchets et plus récemment sur l'énergie, ainsi que son action sociale très forte, tournée vers les territoires intégrant l'ensemble de la population et touchant toutes les générations.

Le présent rapport fait le point sur les actions menées dans le cadre du développement durable tant en interne où de nombreuses initiatives ont été mises en place qu'en externe en soutien de nos partenaires.

Le Département du Haut-Rhin a de tout temps été exemplaire en matière de développement durable. Son outil global dans ce domaine est le GERPLAN mis en œuvre depuis près de 10 ans et ayant une visée transversale sur les objectifs environnementaux du Grenelle.

Cet outil et ses résultats vous sont présentés ci-après, avant de détailler les actions spécifiques menées par le Département dans chaque finalité du développement durable.

A. RAPPEL DE NOTIONS CLEFS ET PRESENTATION DES GERPLAN

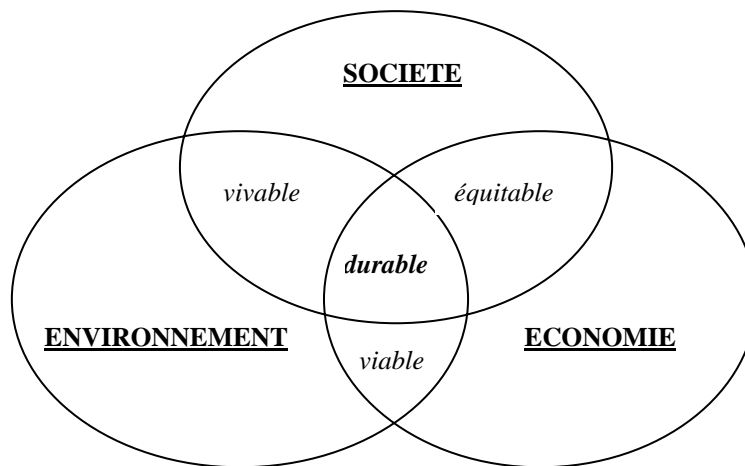
A.1. La définition du développement durable

« Le développement durable doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (rapport BRUNDTLAND, base des travaux du sommet de RIO).

Il propose une vision globale permettant de sortir de l'antagonisme économie/environnement. En effet, l'activité économique ne saurait durer et encore moins se développer sur le long terme si la nature venait à être trop gravement endommagée.

- Un schéma

L'aire d'intersection des trois sphères « Société – Economie – Environnement » constitue l'objectif d'un développement durable.



- Un slogan

Penser globalement, agir localement.

A.2. La démarche GERPLAN : un outil intercommunal au service d'un développement durable

De par ses objectifs et les modalités de sa mise en œuvre, cette démarche répond aux 3 piliers du développement durable : Société – Economie - Environnement.

Elle répond en outre aux 4 principes suivants :

- Le principe de participation

Des réunions multiples sont organisées dans chaque territoire, avec tous les acteurs concernés en vue de définir une vision partagée des enjeux et des actions à mener. Cette large concertation contribue par exemple à rétablir le dialogue entre agriculteurs et néo-ruraux.

A ce titre, le Conseil Général s'est vu récompenser par la Fondation de France début 2004.

- Le principe de **solidarité**

Ce principe oriente les actions menées comme l'illustrent les deux exemples ci-dessous :

- Problématique d'approvisionnement en fourrage : des échanges seraient à renforcer et/ou rétablir entre agriculteurs de plaine (production de luzerne comme alternative au maïs) et ceux de montagne (en recherche d'alimentation riche en protéines et de qualité pour leur bétail).
- Préservation et réhabilitation des vergers hautes tiges : les travaux de réhabilitation et de défrichage sont régulièrement confiés à des entreprises d'insertion ; l'usage des vergers réhabilités est souvent confié à des ménages qui n'auraient pas accès autrement à du foncier de ce type ; les savoir-faire sont transmis des vieilles générations vers les nouvelles ; la transformation des fruits permet une valorisation familiale, locale et intergénérationnelle des produits issus des vergers.

- Le principe de **responsabilité**

Cette notion est également prise en compte comme en témoigne l'exemple suivant :

- problématique des captages d'eau potable : modification des types de culture dans les périmètres de protection afin de garantir la qualité de la ressource en eau.

- Le principe de **précaution**

Parfois délicate à distinguer du principe de prévention (on connaît le risque et sa portée), la notion de principe de précaution (on ne connaît pas de façon sûre et certaine la portée des conséquences) est aussi intégrée dans la réflexion :

- crise liée à la chrysomèle : privilégier les rotations culturales par le biais de contrats d'agriculture durable librement souscrits par les agriculteurs plutôt que de faire appel à des plants OGM résistants à ce coléoptère, mais dont l'incidence éventuelle sur le milieu environnant n'est pas connue à ce jour.
- limitation des coulées de boues par la mise en place de secteurs enherbés, de haies et accord entre les agriculteurs locaux pour diversifier les cultures dans les zones à risques repérées par le Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (GERPLAN) ou pratique de techniques culturales sans labour ou labour simplifié.

A.2.1. L'historique

- Le contexte haut-rhinois

Avec une densité moyenne de près de 200 habitants/km², concentrés pour l'essentiel en plaine et dans le piémont viticole (400 habitants/km²), le Haut-Rhin est un territoire fortement urbanisé, doté d'une agriculture performante et possédant un « paysage de ville » caractéristique. Il présente aussi de nombreux milieux naturels remarquables spécifiques de chacune des grandes unités géographiques qui le composent : chaumes primaires d'altitude, pelouses sèches du piémont, prairies humides du Ried, milieux rhénans...

Pour toutes ces raisons, l'espace haut-rhinois est rare et convoité. Les conflits d'usage y sont donc fréquents : pression urbaine sur des espaces agricoles productifs, préservation des milieux naturels et des paysages, développement de l'activité agricole, demande sociale croissante d'un cadre de vie agréable, ...

- Le constat en 2000 : une carence en matière de gestion globale de l'espace rural et périurbain

Dans ce contexte, la gestion de l'espace rural est complexe pour les décideurs locaux qui doivent assurer la préservation du patrimoine paysager et naturel, la préservation de la qualité des eaux, le maintien et l'optimisation de l'espace de travail des agriculteurs, la maîtrise du développement urbain, et au final maintenir le dialogue entre les différents acteurs et utilisateurs de l'espace, que les conflits d'intérêt peuvent séparer.

Or, en 2000, il n'existe pas d'instances de réflexion permettant de traiter simultanément à une échelle globale tous les aspects relatifs à un développement harmonieux et durable.

Devant ce constat, et pour répondre aux questions complexes de la gestion de l'espace, le Conseil Général du Haut-Rhin propose aux structures intercommunales d'établir un GERPLAN.

A.2.2. L'élaboration

Le GERPLAN constitue pour les collectivités un outil de planification volontaire et opérationnel favorisant une gestion durable de l'espace rural et périurbain.

Ce sont les structures intercommunales qui établissent puis mettent en œuvre le GERPLAN, avec l'appui technique et financier du Département, au terme d'une phase d'études préalables et d'un débat collectif qui associe à chaque étape de l'élaboration du GERPLAN, élus, agriculteurs, associations de protection de la nature et habitants.

Elles recensent ainsi les espaces d'intérêt collectif sur leur territoire, puis fixent les priorités et les préconisations de gestion adaptées à ces espaces (en cohérence avec les réglementations et les politiques en faveur de la préservation des milieux naturels et des paysages).

Pour mettre en œuvre concrètement ces propositions de gestion, non obligatoires, des cartes d'action sont établies à une échelle opérationnelle (1/5000^e), et un recensement des outils d'aménagement les plus adaptés au contexte, ainsi que des financements potentiels, est réalisé.

A.2.3. Les objectifs

Les propositions de gestion du GERPLAN peuvent servir de référence en matière d'aménagement du territoire. Par exemple, elles peuvent être intégrées à la révision des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), ou servir de guide à des travaux d'aménagement foncier.

En tant que recueil de préconisations, le GERPLAN a vocation à servir de guide et à coordonner toutes les actions d'aménagement « classique » sur le territoire (mesures agri-environnementales, révision des Plans d'Occupation des Sols (POS) et PLU, travaux subventionnés par le Conseil Général dans les domaines de l'agri-environnement et de l'environnement, etc.).

Il permet également de développer des outils d'intervention originaux, adaptés au contexte local de la structure intercommunale.

Enfin, le GERPLAN permet de mobiliser tous les acteurs et ouvre un espace de dialogue entre les agriculteurs, les élus et les habitants en engageant une réflexion sur l'utilisation de l'espace, les enjeux liés à sa gestion et à son avenir.

Le GERPLAN vise ainsi à devenir un document cadre, en organisant les interventions des différents acteurs sur l'espace rural et périurbain. Un moyen de réinvestir le champ local et de responsabiliser tous ses acteurs, face aux politiques nationales ou européennes.

A.2.4. Le bilan à fin 2012

- Quantitatif

28 structures intercommunales, sur les 29 que compte le Département du Haut-Rhin, se sont engagées dans la démarche (cf. annexe 1) ;

357 communes sur les 377 du territoire haut-rhinois sont concernées ainsi que 4 communes allemandes dans le cadre du GERPLAN transfrontalier ;

21 plans d'actions sont validés ;

600 actions ont été menées par des acteurs différents : structures intercommunales, communes, associations, agriculteurs, groupement d'agriculteurs, particuliers, entreprises (cf. annexe 2) ;

5 grandes thématiques se dégagent de ces réalisations, qui participent toutes aux cinq finalités du développement durable telles que mentionnées dans le code de l'environnement :

- préservation du patrimoine naturel, de l'eau et de la biodiversité,
- amélioration du cadre de vie et du paysage,
- prévention des problèmes érosifs et hydrauliques,
- soutien à l'agriculture locale,
- développement d'un bon climat socio-économique ;

12 postes d'animateurs GERPLAN sont co-financés par le Département, véritables chevilles ouvrières des structures intercommunales et relais entre échelles locale et départementale ;

12 millions d'euros ont été dépensés en 10 ans pour le financement des diagnostics, des postes d'animateurs et de la mise en œuvre des actions dont 6 millions d'euros par le Conseil Général du Haut-Rhin ;

- Qualitatif

- *Un dialogue renoué et des liens sociaux créés*

Grâce au GERPLAN, les structures intercommunales bénéficient au plus près de leurs préoccupations territoriales, d'un espace de dialogue, d'échanges et de construction avec les acteurs locaux. Ces liens se tissent au fil du temps à travers la concertation menée lors de l'élaboration des plans d'actions, les actions de communication et de promotion de la production et de la consommation locales, les actions de sensibilisation à l'environnement et de connaissance de son territoire.

La démarche GERPLAN engendre ainsi une connaissance et une reconnaissance des acteurs locaux entre eux, qui transcendent les clivages traditionnels et génèrent une dynamique de projet autour d'un territoire partagé.

- *Des partenariats actifs*

Au-delà des liens noués localement, des partenariats se sont construits entre acteurs de l'aménagement du territoire : structures intercommunales, Communes, Associations, Chambre d'Agriculture, Syndicats agricoles, Département, organismes institutionnels (Direction Départementale des Territoires (DDT), Agence Régionale de Santé (ARS)).

- *Une politique départementale environnementale et agricole cohérente*

Auparavant, aucun plan global d'action environnementale et/ou agricole n'existait pour le Département. Dès lors, le Conseil Général était amené à subventionner différents projets au fil de l'eau, sans avoir pu au préalable en analyser la pertinence.

Le GERPLAN est avant tout une politique originale où les besoins des territoires sont analysés par et avec les acteurs locaux dans le cadre d'une grille départementale. Grâce à la démarche GERPLAN, le Département dispose d'un plan départemental rassemblant toutes les actions en matière d'environnement et d'agriculture, permettant d'une part de maîtriser les coûts et les programmations, d'autre part de communiquer sur ces actions.

- *Une démarche reconnue*

Pour sa démarche GERPLAN, le Département du Haut-Rhin a bénéficié de 365 900 € d'aide sur la période 2001-2005, au titre du programme européen Interreg III b « Sustainable Open Space » (pour le maintien des espaces ouverts durables).

Il a reçu également en 2004 un prix de reconnaissance de la Fondation de France dans le cadre de son programme « Ensemble pour gérer le territoire ».

Les sollicitations sont également nombreuses de la part d'autres collectivités françaises, d'écoles (INET, ENSAIA, INFOMA, INSA, Institut Eco-conseil, lycées agricoles, etc.), de particuliers, d'associations, pour des interventions ou l'obtention d'informations sur la démarche.

A.2.5. Les perspectives

Après 10 ans d'application de la démarche GERPLAN, le Département du Haut-Rhin a souhaité procéder à son évaluation au vu de :

- l'état d'avancement de la démarche,
- l'ancienneté de certains diagnostics,
- l'arrivée à échéance fin 2011 de la majorité des contrats triennaux passés entre le Département et les intercommunalités engagées pour la mise en œuvre des plans d'actions.

Cette évaluation, démarrée début juillet 2011, s'est terminée en juin 2012 et a fait l'objet de 3 rendus principaux :

- un rapport de phase 1 d'analyse de la démarche portant sur la pertinence et le fonctionnement du dispositif au niveau départemental et intercommunal,
- un rapport de phase 2 d'évaluation de la démarche portant sur ses effets, son appropriation et proposant des préconisations d'évolution,
- un document de synthèse reprenant les éléments principaux des rapports de phases 1 et 2 (cf. annexe 3).

Elle a été conduite de manière interactive par le bureau d'études ACTéon sur la base d'entretiens et d'ateliers avec les partenaires principaux de la démarche.

Les orientations proposées pour la poursuite des GERPLAN concernent en particulier le renforcement de la démarche pour une meilleure prise en compte du développement durable (mobilisation des acteurs, transversalité, prise en compte de nouveaux enjeux,...).

Parmi ces recommandations, les suivantes ont notamment été retenues par les élus départementaux :

- Organiser une réunion spécifique au GERPLAN dans chaque territoire de vie afin d'échanger et de dégager les pistes d'actions communes ; la mise en œuvre effective des actions restera du ressort des structures intercommunales ;
- Cibler la communication par territoire de vie sur une thématique identifiée.
- Faire des GERPLAN et des CTV deux outils complémentaires :
 - Le GERPLAN, outil d'orientation et d'objectifs de la structure intercommunale, composé d'une liste exhaustive d'actions à mener pour atteindre ces objectifs à moyen et long terme, signé par l'ensemble des parties prenantes (et notamment les acteurs locaux impliqués dans la définition des objectifs et des actions), Cela correspond aux Autorisations de Programme (AP)
 - Le CTV, outil de programmation budgétaire entre la structure intercommunale et le Conseil Général
Cela correspond aux Crédits de Paiement (CP), pour les actions GERPLAN prêtes à être engagées.
- Mutualiser les animateurs GERPLAN : 2 animateurs à 100% sur les GERPLAN, par territoire de vie, avec un renfort de l'ingénierie des services départementaux en amont des projets.

B. POLITIQUES SPECIFIQUES

B.1. Finalité 1 : la lutte contre les changements climatiques – Maîtrise de l'Energie

L'année 2012 a été l'occasion de poursuivre la mise en application des orientations générales de la nouvelle politique de maîtrise de l'énergie, adoptée en 2007 par le Conseil Général, tout en y intégrant les nouvelles orientations du Grenelle de l'environnement, notamment l'obligation de réaliser un Bilan Carbone et un Plan Climat Energie Territorial (PCET).

B.1.1. Une convergence de la politique sectorielle du Conseil Général et du Grenelle de l'Environnement

La maîtrise de l'énergie constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour les pouvoirs publics, sous un angle à la fois environnemental et économique : elle renvoie à la problématique du réchauffement climatique et de l'alourdissement de la facture énergétique, qui pèse à la fois sur l'économie globale et sur le budget des ménages.

Seule une implication forte de tous les acteurs institutionnels et économiques, ainsi qu'une mobilisation (éco)citoyenne, permettront d'atteindre les objectifs ambitieux, mais incontournables, fixés par la Communauté internationale. L'ampleur de l'effort à accomplir peut être illustrée par deux exemples : le « paquet énergie-climat » de l'Union européenne a fixé l'objectif des 3 x 20, à l'horizon 2020, soit -20 % des Gaz à Effet de Serre (GES), 20 % d'économies d'énergie et 20 % d'énergies renouvelables. Par ailleurs, la France affiche comme objectif de référence une division par 4 des émissions de CO2 d'ici 2050 (« facteur 4 »).

C'est pourquoi, dans le cadre des OB 2008, le 19 octobre 2007, le Conseil Général du Haut-Rhin a adopté un rapport d'orientation relatif à la maîtrise de l'énergie, qui vise à l'émergence d'une politique clairement identifiable et ambitieuse du Département en la matière, mais limitée volontairement à ses domaines de compétence. Pour décliner ces orientations en mesures concrètes, un groupe de projets relatifs aux « Energies nouvelles » a été créé.

La loi Grenelle 2, adoptée le 12 juillet 2010, donne désormais une place reconnue aux collectivités territoriales dans la lutte contre le réchauffement climatique à travers la réalisation des Plans Climat-Energie Territorial (PCET) :

- les PCET sont obligatoires pour les Régions, les Départements, les Communes et leurs regroupements de plus de 50 000 habitants. Ils doivent comprendre un plan d'économies d'énergie sur le patrimoine bâtiment, un plan de valorisation des ressources renouvelables et un plan d'action écoquartiers ou territoires durables.
- les PCET doivent être adoptés pour le 31 décembre 2012. En tenant compte des bilans des émissions de GES, ce plan définit, dans les champs de compétences respectifs de chacune des collectivités publiques :
 - les objectifs stratégiques et opérationnels de la collectivité afin d'atténuer le réchauffement climatique et de s'y adapter,
 - le programme des actions à réaliser afin, notamment, d'améliorer l'efficacité énergétique, d'augmenter la production d'énergie renouvelable et de réduire l'impact des activités en termes d'émissions de GES, conformément aux objectifs issus de la réglementation communautaire relative à l'énergie et au climat,
 - un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats.

Il est à noter que le « Plan départemental de maîtrise de l'énergie », adopté en 2007 par le Conseil Général, et la stratégie interdépartementale avec le Conseil Général du Bas-Rhin, votée en 2008, répondent déjà aux objectifs des plans climat-énergie territoriaux.

B.1.2. La mise en application du Plan départemental de maîtrise de l'énergie en interne

- Les actions du conseil Général pour réduire sa consommation d'énergie

- *La Maîtrise de la Demande d'Energie (MDE) dans le patrimoine bâti*

La MDE dans les bâtiments passe par l'adoption d'un standard de performance énergétique élevé, de type BBC, pour les constructions neuves et les grosses rénovations, mais aussi par des mesures d'améliorations ponctuelles de l'isolation de l'enveloppe des bâtiments et/ou de la performance des équipements techniques, dont le cumul permet des économies d'énergie substantielles. Ces économies d'énergies diffuses peuvent être mesurées au travers des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) auxquels elles donnent droit. Ainsi, le Département a réalisé 45,4 gigawatt-heure (1 gigawatt-heure = 1 000 000 kilowatt-heure) d'économies au travers d'actions sur son propre patrimoine ou au travers de subventions éco-conditionnées.

En 2012, il a été décidé de réaliser un diagnostic énergétique du patrimoine bâti du Département : les économies d'énergie dans le bâtiment existant ont en effet d'ores et déjà été identifiées comme la piste la plus prometteuse et la plus immédiatement opérante, tant dans le « Plan départemental de maîtrise de l'énergie » adopté en 2007 par le Conseil Général, que dans le programme transfrontalier TRION ou les textes nationaux et européens relatifs à la lutte contre le réchauffement climatique et la maîtrise de l'énergie. Ce diagnostic donnera une vision complète de la consommation énergétique de l'ensemble des bâtiments départementaux et permettra ainsi d'identifier les gisements d'économies énergétiques et financières, de mettre en œuvre rapidement les mesures les plus légères pour diminuer les charges énergétiques et de prioriser les interventions plus lourdes. Ce diagnostic permettra en outre de compléter le Bilan Carbone demandé par la loi Grenelle 2 et contribuera à l'établissement du Plan Climat préconisé par cette même loi. En outre, les recettes liées aux CEE pourraient être affectées à cette action. Les mesures correctives de maîtrise de l'énergie qui pourront être prises suite au diagnostic sont de nature à générer des économies d'énergie et de frais de fonctionnement, permettant ainsi de s'inscrire, à court et moyen terme, dans un cercle vertueux.

Sans attendre ce diagnostic, différentes actions ayant des effets positifs sur l'environnement ont déjà été menées au niveau des installations thermiques des bâtiments existants gérés par la collectivité.

Quatre collèges disposent de chaufferie bois mises en service entre 2004 et 2009 (BURNHAUPT-LE-HAUT, MUNSTER, ILLFURTH, SEPPOIS-LE-BAS), leur approvisionnement en combustible est assuré depuis l'origine par des filières locales.

Le site de la maison éclusière de HIRTZFELDEN en cours de construction disposera d'une pompe à chaleur eau/eau qui sera mise en service fin 2012 pour les premiers essais de fonctionnement.

La mission de télégestion des installations thermiques de 14 collèges se poursuit, permettant de prolonger la réduction de consommation énergétique engagée depuis 2007 dans ces établissements. En parallèle, le suivi des consommations d'eau et d'énergie se poursuit pour l'ensemble des collèges du Département.

Deux installations de production d'électricité photovoltaïque ont été livrées en 2012 :

- Collège F. Eboué à FESSENHEIM (S.U. 4 032 m²) – production par membrane synthétique avec modules photovoltaïques (528 m²), livrée en 2012,
- Collège Les Ménétriers à RIBEAUVILLE (S.U. 5 001 m²) – production par membrane synthétique avec modules photovoltaïques (515 m²), livrée en 2012,

Ces installations viennent compléter les réalisations précédentes mises en service aux collèges Schickelé de SAINT-LOUIS et Jules Verne d'ILLZACH.

Diverses actions initiées précédemment se poursuivent en 2012 :

- installation de productions d'eau chaude solaire sur quelques sites,
- généralisation des détecteurs de présence dans les projets pour l'éclairage des circulations, des locaux de stockage, des sanitaires, etc.

Choix rigoureux des appareils d'éclairage économes en énergie pour l'ensemble des projets.

- généralisation des tests d'étanchéité à l'air réalisés en amont, pendant et en phase finale des projets neufs de manière à réduire les déperditions énergétiques.

Par ailleurs, lors de restructuration de locaux de collège, le Département a choisi d'intégrer les contraintes de la réglementation thermique 2012 en lieu et place de la RT 2005 applicable, de manière à réduire les consommations énergétiques. Deux projets en cours sont concernés par ce choix :

- Collège J. Macé à MULHOUSE – restructuration des locaux en cours livrée en 2013,
- Collège G. Martelot à ORBEY – restructuration des locaux en cours livrée en 2013.

Plusieurs projets en cours ont vocation à atteindre le niveau Bâtiment de Basse Consommation (BBC) :

- Collège Bel Air à MULHOUSE – construction neuve en cours niveau BBC,
- Collège de Dadelsen à HIRSINGUE - extension-restructuration en cours niveau BBC,
- Maison éclusière à HIRTZFELDEN - construction neuve en cours niveau BBC.

- *La Maîtrise de la Demande d'Énergie (MDE) dans le patrimoine routier*

Plusieurs centaines de candélabres sont implantés le long des routes départementales hors agglomération. Ces équipements, amenant certes un confort à l'usager, génèrent également une pollution lumineuse, consomment de l'énergie et souvent n'apportent aucun gain en matière de sécurité routière. Suite à une expérimentation positive d'extinction de l'éclairage public de la Route Départementale (RD) 430 entre le Kaligone et l'A36, le Département a décidé fin 2011 de mettre en œuvre une politique ambitieuse de dépose des installations dès lors qu'elles n'apportent pas un gain confirmé en matière de sécurité routière.

- *La maîtrise de l'énergie dans les déplacements du Conseil Général*

- Le Parc automobile :

A l'occasion du renouvellement du marché de Locations Longue Durée à échéance en janvier 2012, le parc automobile du Conseil Général a été réduit de 20 véhicules.

Le kilométrage parcouru annuellement par le parc automobile, qui s'établissait à environ 4 millions de km en 2009, est à la baisse depuis deux ans, d'environ 200 000 km / par an, grâce à différentes actions mises en place (visioconférence, covoiturage).

20 % du parc de véhicules est à l'énergie GPL, auquel il convient de rajouter 1 véhicule Hybride.

Dans le cadre de sa mission en faveur du développement de la lecture publique, la Médiathèque Départementale assure la diffusion des divers supports (livres, CD, DVD,...) sur l'ensemble des territoires ruraux grâce aux Médiabus qui sillonnent les routes haut-rhinoises à longueur d'année. Diverses formations ont été suivies par les chauffeurs de ses véhicules afin de les sensibiliser aux enjeux environnementaux de leur mode de conduite et de les faire contribuer ainsi aux efforts réalisés par le Conseil Général dans ce domaine.

- Les tournées du courrier auprès des sites distants :

Les tournées journalières du courrier auprès des sites distants ont été externalisées en 2011. Ces tournées sont mutualisées au sein d'une société de services spécialisée dans la distribution de colis.

Cette externalisation nous permet de faire l'économie de 2 véhicules utilitaires.

- *De multiples actions en faveur des économies d'énergie au Département*

- suppression de sources lumineuses dans les locaux et les circulations tout en maintenant les niveaux d'éclairage conformes aux seuils fixés par la réglementation,
- extinction des éclairages extérieurs de façades et de parkings après 23 heures. Avant 2009 ces éclairages fonctionnaient toute la nuit,
- installation de lampes à faible consommation d'énergie et de dispositifs automatiques d'éclairage. Les ampoules à incandescence et aux halogènes sont proscrites de nos achats depuis 2009,
- optimisation des installations de chauffage et de rafraîchissement des locaux en favorisant la géothermie,
- réduction des équipements individuels de confort en les mutualisant dans les espaces partagés,
- sensibilisation des agents par note, à adopter un comportement citoyen en réduisant les consommations électriques, de chauffage, d'eau...écogestes,
- réglage en recto verso par défaut des copieurs pour diminuer les consommations de papier,
- exigences d'efficacité énergétique imposées lors de l'achat d'équipements, calcul du coût global des appareils, allongement de la durée de vie des équipements, etc.

Dans cet état d'esprit, la boucle d'eau alimentant les armoires de climatisation du local des serveurs informatiques a été modifiée pour être refroidie à l'aide de l'eau de la nappe par l'intermédiaire d'un échangeur (deux puits, un de captage et un de rejet ont été forés en limite nord du NHD).

Les 5 m³ /heure pompés pour le rafraîchissement de cette boucle atteignaient 20°C de température à la sortie de l'échangeur.

Une pompe à chaleur a été posée à la sortie de l'échangeur calibrée à ces débits.

Cette pompe à chaleur permet aujourd'hui de produire toute l'eau chaude sanitaire du NHD, les calories supplémentaires produites étant envoyées dans les circuits de chauffage des locaux.

- *Les plantations d'arbres*

Dans le cadre des GERPLAN, le Département soutient la préservation des vergers (7 vergers réhabilités), la création de vergers (598 fruitiers hautes tiges, 1 647 arbustes), la plantation d'alignements d'arbres, de haies ou d'arbres isolés (1 220 arbres, 7 914 arbustes). Il a également distribué gratuitement aux Haut-Rhinois 35 500 arbres et arbustes dans le cadre de l'opération Sainte-Catherine sur ces 10 dernières années.

En 2011, un appel à projet « Verger clé en main » a été également lancé auprès des communes. Il s'agissait de présenter un projet d'implantation, de création et d'animations de verger.

Trois communes ont été récompensées en recevant chacune une dizaine d'arbres fruitiers et en bénéficiant gratuitement des travaux de plantation.

De même, 6 000 arbres ont été plantés en 2011 le long des rivières haut-rhinoises et le Département gère 19 500 arbres le long des routes départementales et 8 700 dans les collèges départementaux, ainsi que 800 km de ripisylve et 665 ha de forêt certifiée.

Enfin, chaque fois que cela est possible les arbres coupés sont recyclés en bois énergie (plaquettes le plus souvent).

• Les études pilotées par le Département

- *L'étude des potentiels d'énergie renouvelables*

Le Conseil Général participe, sur la période 2010-2012, au programme trinational Interreg IV relatif au « potentiel géologique profond du fossé rhénan supérieur ».

Outre la cartographie générale du fossé rhénan en trois dimensions, qui pourra être mise en ligne sur le Système d'Information Géographique (SIG) du Département, une étude pré-opérationnelle a été lancée en 2011 dans le secteur Sud Haut-Rhin, qui vise à déterminer avec précision le potentiel disponible localement et à le croiser avec les repreneurs d'eau chaude extraite, avec une approche éventuellement mutualisée.

Le Département a également mené des études sur le potentiel hydroélectrique des cours d'eau qui débouchent sur la mise en place de turbines sur les cours d'eau qu'il gère. En 2013 ces études seront poursuivies principalement pour connaître le potentiel des barrages départementaux et 5 turbines sont envisagées (total de 250 kW) sur le Canal du Rhône au Rhin Déclassé, la Doller, la Thur et la Lauch.

- *La planification et la gouvernance*

Planification des actions de maîtrise de l'énergie : le Bilan Carbone, le PCET et le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)

Le Bilan Carbone, engagé en 2011, est un diagnostic initial qui permet d'établir le profil des émissions de gaz à effet de serre (GES) des différentes activités du Département : il sert de base pour la définition des orientations du Plan Climat.

Le Plan Climat, du fait des liens étroits entre consommation énergétique et émissions de GES, constitue également un instrument de bonne gestion des dépenses énergétiques du Département et un moyen de suivi, susceptible de générer des économies énergétiques et budgétaires à court et moyen terme. En 2012, ce plan a été affiné.

Concernant le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), adopté en 2012 par le Préfet de Région et le Président de la Région Alsace, le Département est associé à ces travaux et a apporté une contribution spécifique sur la valorisation énergétique des déchets non dangereux.

- *La gouvernance : coopération transfrontalière sur l'énergie*

Le Conseil Général participe au projet européen Interreg IV-A, lancé en 2009, relatif au « Réseau trinational sur l'énergie dans la région métropolitaine du Rhin supérieur – Performance énergétique des bâtiments », baptisé du sigle TRION, porté par la Conférence du Rhin Supérieur.

Le projet, qui correspond en une première phase sur 3 ans (2010-2012) et sera poursuivi en 2013, a vocation à favoriser les échanges d'expériences entre agences de l'énergie, à l'échelle du Rhin supérieur, dans le but de faire émerger des projets concrets dans le domaine de la maîtrise de l'énergie dans le bâtiment, qui s'affirme comme un domaine économiquement prometteur et porteur pour diminuer significativement les émissions de GES.

B.1.3. La mise en oeuvre du Plan départemental de maîtrise de l'énergie tourné vers nos partenaires

- Le soutien à des opérations pilotes

Le Conseil Général a décidé d'aider, au cas par cas, des projets pilotes en matière de maîtrise de l'énergie engagés par nos partenaires, dans le but de bénéficier de retours d'expérience et de fonder sa nouvelle politique de l'énergie sur des exemples concrets.

En 2011, la première unité de méthanisation de déchets biologiques d'Alsace entrera en activité. Le méthaniseur de la société AGRIVALOR énergie à RIBEAUVILLE a été soutenu financièrement par le Conseil Général. La méthanisation produit une énergie renouvelable sous la forme de méthane, qui sert à la production de chaleur et d'électricité (co-génération). En outre, ce procédé permet une valorisation des déchets agricoles, agro-alimentaires et ménagers.

- La sensibilisation

Des actions de sensibilisation sont menées en direction du grand public et des scolaires, mais cible également l'administration départementale, qui doit donner l'exemple.

Ainsi, l'exposition itinérante « Si l'énergie m'était comptée », réalisée en collaboration avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), le Rectorat et la Nef des Sciences, sillonne le Haut-Rhin.

L'exemplarité de l'administration départementale se manifeste par la mise en place d'un groupe de « volontaires pour le Climat » : cette démarche s'adresse tout d'abord aux agents les plus motivés qui souhaitent réaliser le « bilan Carbone » de leur ménage et l'« empreinte écologique » de leurs activités, afin de pouvoir prendre des mesures correctives et mesurer les économies de GES réalisées. En 2012, la démarche a été élargie à l'ensemble des agents départementaux en leur proposant des conférences débats sur le sujet.

- La prise en compte de la maîtrise de l'énergie dans les politiques d'aide aux communes et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du Département

Le Département a profondément réformé en 2010 sa politique d'aide aux communes et aux EPCI et à cette occasion, a souhaité accompagner de façon incitative les collectivités qui orientent leur action dans le domaine des économies d'énergie. Il s'agissait, dans le cadre des réhabilitations de bâtiments publics éligibles à une aide départementale (mairies, écoles, bâtiments sportifs ou culturels...), de ne plus prendre en compte de façon indifférenciée tous les travaux de réhabilitation, qu'ils soient vertueux dans le domaine des économies d'énergie ou non, mais de seconder uniquement les travaux présentant une forte valeur ajoutée dans ce domaine.

A cet égard, un travail collaboratif avec la Direction de l'Architecture a permis de définir une nomenclature des travaux éligibles à une aide départementale, nomenclature assise sur des critères de performance énergétique.

Systématiquement, il est désormais exigé du demandeur d'une aide un diagnostic de performance énergétique préalable aux travaux, et la réalisation de ce document figure dorénavant dans la nomenclature des travaux subventionnables.

Afin d'avoir un effet réellement incitatif, un bonus vertueux peut s'ajouter à la subvention de base après vérification de la performance énergétique du bâtiment, si le bâtiment est passé après travaux, en catégories B (bonus de 1500 à 7500 € selon la superficie) ou A (bonus de 3000 € à 15 000 € selon la superficie).

De même, dans les Etablissements Hospitaliers pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), l'ABCdaire définissant les critères du subventionnement par le Département comporte un volet relatif à la construction et la rénovation basse consommation (BBC), qui conditionne l'obtention des aides.

- Les aspects sociaux

L'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) intervient, sous condition de ressources, pour aider à lutter contre la précarité énergétique.

Dans le cadre du programme national « Habiter mieux », une convention entre l'Etat et l'ANAH fixe les conditions de mobilisation des crédits du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique des logements privés (FART).

Par ailleurs, le Conseil Général a mis en place un soutien spécifique pour la réhabilitation thermique de l'habitat social.

Enfin, dans le cadre du Fonds Solidarité Logement (FSL), le Département intervient par le biais des aides à la personne pour l'accès et le maintien des ménages modestes dans le logement, notamment par la prise en charge des impayés d'énergie. Le FSL finance des mesures d'accompagnement social liées au logement qui ont pour but d'aider les ménages à acquérir la maîtrise d'usage de leur logement ainsi que des mesures plus spécifiques de prévention et de sensibilisation aux questions énergétiques. Ces dernières actions sont cofinancées par les énergéticiens et les collectivités locales, et se concentrent pour l'instant sur les communes de COLMAR et MULHOUSE (expérimentation de médiation énergétique et distribution de Kit sur COLMAR, en lien avec les espaces solidarités).

B.1.4. La lutte contre le changement climatique

- Les transports départementaux

En 2011 près de 31 M€ ont été alloués aux transports en commun interurbains sur route et aux transports scolaires.

Les 400 services spéciaux scolaires transportent quotidiennement près de 30 000 élèves réduisant de ce fait considérablement le nombre de déplacements en véhicules individuels.

Par ailleurs au bilan de l'année 2010, les 46 lignes de bus interurbaines du Conseil Général ont transporté près de 600 000 passagers participant ainsi à l'effort visant à lutter contre le réchauffement climatique.

Notons que les critères d'attribution des marchés font apparaître notamment le niveau de filtrage des particules des autocars affectés à ces services.

Le chantier de la révision du schéma directeur des transports a été engagé fin 2012 avec pour objectif d'améliorer les performances globales ainsi que l'attractivité du réseau départemental. Il s'agira de favoriser le report modal avec d'autres catégories de transports en commun comme le transport ferroviaire, de rechercher une meilleure attractivité de nos lignes de bus pour les déplacements domicile travail, notamment pour les frontaliers, pour réduire les déplacements en véhicules personnels et pour limiter les encombrements récurrents aux entrées des grandes villes et à la frontière suisse.

Depuis quelques années, le Conseil Général a initié, porté et promu une Navette à haut niveau de service entre l'EuroAirport et la gare de Saint Louis, privilégiant ainsi les transports en commun pour les clients des compagnies aériennes mais également pour les employés de l'aéroport. Depuis sa mise en service en 2008, la fréquentation n'a pas cessé de croître et devrait s'établir, en 2011, à près de 100 000 passagers.

Le système d'information multimodal VIALSACE, mis en œuvre par les dix autorités de transport en ALSACE, dont le Conseil Général du Haut-Rhin, favorise l'usage des transports en commun en proposant une information globale sur l'offre de déplacements publics dans la Région. Il permet ainsi à l'utilisateur d'organiser ses déplacements en combinant tous les modes de transports publics disponibles.

- Les aménagements cyclables

Depuis le début des années 1990 le Département poursuit une politique ambitieuse pour la promotion du vélo. Aujourd'hui le réseau cyclable départemental compte 533 km de pistes cyclables et se décompose en :

- pistes cyclables en site propre : 211 km
- pistes cyclables en site mixte : 256 km
- bandes cyclables : 16 km
- jalonnement : 39 km

concrétisant ainsi un investissement annuel moyen d'environ 3,5 M€.

La révision de l'actuel schéma directeur est en cours. Il s'agira, dans un premier temps, de faire le bilan des réalisations antérieures, de vérifier leur pertinence et leur utilisation réelle au regard des attentes des usagers. Dans une seconde étape, nous veillerons à adapter l'architecture du réseau pour mieux prendre en considération les besoins des déplacements professionnels. Ceci passera notamment par une coordination renforcée entre les différents maîtres d'ouvrages pour offrir, à terme, un réseau global performant et générer ainsi un transfert modal vers les déplacements doux.

- Les aires de stationnement, inter modalité et covoiturage

En 2010, le Conseil Général a participé au financement du parking de la gare de SAINT-LOUIS.

Par ailleurs, il a mis en service son premier parking relais à proximité de la gare de HABSHEIM. Celui-ci, qui compte près de 60 places favorise l'utilisation du train et constitue également une plateforme gratuite de stationnement destinée au covoiturage. Il préfigure un réseau plus étoffé de zones dédiées à ce mode de déplacement, qui sera progressivement mis en œuvre dans les années à venir. Un recensement des sites qui pourront servir pour de nouveaux parkings, a été entrepris.

A ce titre, il faut également relever que le Conseil Général du Haut-Rhin, en partenariat avec celui du Bas-Rhin, a ouvert une plateforme Internet commune de mise en relation de covoiturage.

La réforme du dispositif des aides financières aux communes, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010, s'est voulue plus incitative dans les domaines des infrastructures liées aux transports multimodaux et à la mise en accessibilité des transports collectifs aux personnes à mobilité réduite.

B.2. Finalité 2 : la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources

B.2.1. Une gestion des barrages et des étiages préservant la biodiversité et les biens

Dans le cadre de l'exploitation des 10 barrages départementaux situés dans le massif vosgien, le Département gère 131 ha de plans d'eau et une capacité globale de stockage de 16 millions de m³ d'eau, sur les cours d'eau Doller, Lauch, Fecht, Thur et affluents de l'Ill.

La gestion de ces retenues est conduite chaque année en ayant le double souci d'une part, de préserver les milieux aquatiques des rivières en aval et, d'autre part d'écrêter les crues principalement pour les sites de Kruth-Wildenstein sur la Thur et d'Alfeld sur la Doller.

Cette gestion équilibrée de la ressource en eau permet de maintenir en tout temps, en aval des barrages, un écoulement minimal pour garantir un écosystème de qualité dans les cours d'eau et un débit à même de satisfaire les exigences des différents usages (santé publique, sécurité civile, alimentation en eau potable, industrie, agriculture, pêche, loisirs), tout en contribuant efficacement à la protection des biens et des personnes lors des épisodes de hautes eaux.

Le Département gère de plus une réalimentation de l'Ill en étiage permettant d'injecter plus de 5 m³/s en été dans cette rivière pour éviter ses assècs et garantir la survie de la faune aquatique.

B.2.2. Une gestion des rivières et zones humides respectueuse de l'environnement

Le Département s'investit fortement pour l'aménagement des cours d'eau et des zones humides. Les investissements portent sur le patrimoine même du Département, comme le Canal du Rhône au Rhin déclassé, ainsi qu'en appui aux syndicats mixtes de rivières dont le Département est membre.

D'autres collectivités sont également accompagnées techniquement et financièrement si leurs projets répondent à des critères d'éligibilité très précis et s'ils sont intégrés à un Plan de Gestion de l'Espace Rural (GERPLAN). Chaque année, le Département consacre plus de 5 M€ à cette politique qui répond à tous les critères de développement durable.

Les projets qui sont portés ou soutenus par le Département s'inscrivent dans les politiques européennes et nationales de protection de l'eau et de l'environnement.

Le Département conduit pour chaque cours d'eau et chaque bassin versant une étude globale qui permet d'identifier les actions à mener pour atteindre l'objectif de bon état écologique défini par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Cette planification est mise en œuvre grâce à un programme ambitieux de restauration des cours d'eau. L'objectif de ce programme est de recréer de manière globale un fonctionnement écologique et une diversité biologique à la fois du lit, des berges et des écoulements dégradés par les travaux hydrauliques ou d'autres interventions humaines.

De 2009 à 2011, un diagnostic écologique et géomorphologique a été dressé sur 160 km de cours d'eau. Ce linéaire a été augmenté de 50 % en 2012.

Suite à ces diagnostics, un programme d'actions sera défini, planifié et mis en œuvre sur les différents bassins versants. Les actions proposées visent notamment à restituer la continuité écologique pour les poissons migrateurs, à préserver les zones humides et zones de mobilité du cours d'eau abritant une biodiversité très riche, ou encore à restaurer les milieux aquatiques dégradés en reconstituant une diversité écologique optimale du lit et des berges.

En 2012, les premiers chantiers pilotes de ce programme ont été mis en œuvre sur la Lauch et la Doller.

En 2013, une centaine de kilomètres supplémentaires seront étudiés et le programme de travaux sera engagé sur les cours d'eau disposant déjà d'un programme d'actions (Doller et Lauch). Les premiers chantiers pilotes seront lancés sur la Fecht, la Weiss et le Strengbach, ces rivières comportant plusieurs seuils classés prioritaires dans le cadre du Grenelle.

Le Département est également depuis 2011 la structure porteuse des futurs Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des rivières Lauch et Doller. En 2012 le travail a débuté avec l'établissement de l'état des lieux des deux bassins versants. L'année 2013 sera consacrée à la validation de l'état des lieux et aux actions de concertation et de communication au sein des Commissions Locales de l'Eau et à l'extérieur.

Le Département et ses partenaires souhaitent également acquérir les berges des cours d'eau, ainsi que les zones humides remarquables, afin de les renaturer et de les préserver durablement. Près de 100 kilomètres de rivières et plusieurs centaines d'hectares de zones humides sont ainsi protégés depuis 20 ans.

Les travaux d'aménagement de rivières agréés par le Département permettent de reconstituer la continuité écologique des cours d'eau, soit par l'aménagement des ouvrages, soit par leur équipement en passes à poissons.

Les berges des rivières sont régulièrement entretenues et la végétation de rive est protégée et améliorée par la plantation de plus de 6 000 arbres par an, constituant un milieu aux fonctionnalités écologiques remarquables. Le Département mène également une lutte permanente contre les espèces exotiques envahissantes (Renouée du Japon, Balsamine de l'Himalaya) qui appauvrissent la biodiversité des zones alluviales. En complément de ces actions, un travail de recensement et de cartographie des espèces invasives a été mené en 2012, accompagné des fiches pratiques ad hoc liées aux actions de lutte. Le document qui en résulte sera mis à disposition de tous les services concernés.

La restauration d'ouvrages hydrauliques ainsi que les aménagements d'ouvrages de protection contre les crues font l'objet de calculs très précis pour optimiser leur dimensionnement et donc leur impact sur les ressources naturelles et les émissions de CO₂. Chaque fois que cela est possible, nous avons recours aux techniques végétales, qui présentent un bilan carbone positif. Par ailleurs, la gestion des déblais et des remblais est optimisée entre les différents chantiers pour minimiser les transports.

Le Département possède également son propre parc de matériels de travaux spécialisés en rivière, le Parc d'Intervention en Matériel et Travaux (PIM). Les engins de ce parc sont équipés de moteurs de dernière génération qui émettent moins de bruit et de pollution. Nous utilisons des huiles biodégradables et l'entretien des engins est fait en atelier pour éviter toute pollution des milieux aquatiques. Les conducteurs sont particulièrement sensibilisés au respect de l'environnement et de la biodiversité, ce sont des spécialistes des travaux de renaturation et de techniques végétales au bord des cours d'eau et dans les zones humides.

B.2.3. Une politique de préservation de la ressource en eau (eau potable et assainissement)

En matière d'eau, les politiques publiques volontaristes et les programmes ou schémas mis en œuvre concourent tous au développement durable.

Les aides techniques et financières apportées en matière d'assainissement, ont pour objectif l'amélioration des rendements des ouvrages d'épuration, mais aussi de la performance globale de l'ensemble du système d'assainissement. Le Département investit annuellement près de 5 M€ dans ce domaine et il finance également les Services d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (SATESE) et à l'Assainissement Non Collectif (SATANC).

En matière d'eau potable, l'implication du Service d'Assistance Technique en Eau Potable (SATEP) dans le montage des dossiers de périmètres de protection des captages a conduit à atteindre un taux de couverture proche de 97 % des captages. Ce service s'implique également dans l'analyse des contraintes des captages prioritaires (Grenelle et autres). Le Département apporte également des subventions pour sécuriser la ressource à raison d' 1 M€ par an.

Le Département étudie également pour ses partenaires les maillages permettant d'utiliser et de partager au mieux la ressource disponible en eau potable.

Suite à un inventaire précis au deuxième trimestre 2011, 97 ouvrages de protection de la ressource en eau ont été recensés sur le réseau routier départemental. Ces ouvrages sont constitués essentiellement de bassins de rétention mais également de bassins d'infiltration, d'orage et de séparateurs à hydrocarbures. L'ensemble de ces ouvrages sont situés en aval d'un réseau de collecte et par conséquent d'une surface de récupération des eaux pluviales appelée « impluvium ».

Au bilan, sur ces 97 ouvrages, 35 sont en très bon état de fonctionnement et d'entretien et 62 présentent des désordres plus ou moins graves (réparations, curage, étanchéité, vannes...)

La Direction des Routes et des Transports s'est engagée depuis dans une démarche de maintenance en assainissement routier, traduite par :

- la qualification de notre patrimoine :
 - élaboration de fiches d'inventaire et de suivi du patrimoine ;
 - recherche des dossiers d'autorisation Loi sur l'eau ;
 - recherche des limites des impluviums (plan des réseaux, diagnostics...).
- la constitution d'un programme de surveillance et d'entretien :
 - élaboration d'une cartographie permettant de localiser à la fois les bassins et les enjeux liés à la ressource en eau (captages d'eau potable, cours d'eau, zones de baignade et de pêche...) ;
 - diagnostics détaillés de certains bassins dans les zones identifiées comme vulnérables ou très vulnérables ;
 - mise en place d'un programme prévisionnel de maintenance avec un suivi permanent ;
 - maintien de la viabilité : intégration de la visite des sites dans la patrouille et mise en place des PIS (Plan d'Intervention et de Secours) avec fiches réflexes et formation du personnel et des services d'intervention (obligation légale).

Le budget prévisionnel de cette remise à niveau des ouvrages est estimé à 4,5 M€. Il sera programmé sur une période 10 ans.

Enfin, par l'intermédiaire des GERPLAN le Département met en œuvre des mesures agri-environnementales territorialisées pour préserver les périmètres d'alimentation des captages d'eau potable. Ce sont ainsi près de 600 ha de surface en herbe situés dans ces périmètres qui sont sous contrat avec les agriculteurs volontaires.

Par ailleurs, une étude transversale « 0 phyto » a été lancée sur des sites pilotes (collèges, unité routière...) au courant du second semestre 2012 afin d'améliorer les pratiques alternatives en la matière.

B.2.4. Une gestion des déchets préservant les ressources

Le Département du Haut-Rhin, dont les résultats de valorisation des déchets sont significativement supérieurs à la moyenne nationale, a poursuivi en 2011 son effort en faveur d'une gestion des déchets respectueuse de l'environnement : les opérations pilotes de collecte des biodéchets ont ainsi continué à se déployer et la révision du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PDPGDND) a été mise en chantier. L'année 2012 devrait voir la finalisation du PDPGDND et la mise en place d'un Plan Départemental de Prévention des Déchets.

- Le Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux

Le Conseil Général a décidé d'engager en 2010 la révision du PDPGDND, du fait des choix stratégiques qui se profilent et des évolutions réglementaires induites par le Grenelle de l'environnement. Cette révision doit notamment porter sur :

- la redéfinition des objectifs de valorisation, intégrant les préconisations des lois Grenelle 1 et 2, ainsi que les objectifs spécifiques au Haut-Rhin,
- la création et/ou la mutualisation de capacités de traitement pour les ordures ménagères résiduelles,
- la possibilité de créer une unité de tri automatique des déchets plastiques haute performance,
- les capacités d'enfouissement nécessaires à moyen et long terme,
- l'amélioration de la valorisation des DIB (déchets industriels banals),
- le développement de la prévention des déchets, en partenariat avec l'ADEME.

En outre, l'impact environnemental global du Plan sera pris en compte dans le choix des scénarii de gestion retenus au travers de l'« étude d'évaluation environnementale » prévue par les textes réglementaires issus du Grenelle de l'environnement.

La révision du Plan départemental s'appuiera sur une large concertation avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) compétents et les autres acteurs concernés par la gestion des déchets, en application des principes de la « bonne gouvernance » et pour aboutir ainsi à une vision partagée de la gestion des déchets dans le Haut-Rhin : la Commission consultative du PDPGDND mise en place en 2011 constitue l'instance de discussion et de proposition ad hoc.

- Le Plan Départemental de Prévention (PDP)

La réduction des déchets à la source constitue la priorité numéro un de la législation européenne et nationale, reprise dans le DPGDND élaboré par le Conseil Général : le meilleur déchet est en effet celui qui n'est pas produit. Les lois issues du Grenelle de l'environnement réaffirment fortement ce principe et l'ADEME est chargée de la mise en œuvre de ces orientations, notamment au travers de Plans de prévention, à l'échelle locale avec les EPCI compétents, ainsi qu'à l'échelle départementale.

La loi a en effet renforcé le rôle des Conseils Généraux dans l'organisation de la gestion des déchets ménagers.

Le Conseil Général a décidé de s'engager dans la réalisation d'un PDP, d'une durée de 5 ans, en partenariat avec le Conseil Général du Bas-Rhin, afin d'optimiser les moyens humains et financiers disponibles.

- La dimension sociale de la gestion des déchets

Le Conseil Général apporte de longue date son aide aux associations d'insertion engagées dans la revalorisation des déchets. Dans ce cadre, il subventionne Emmaüs et Espoir. Leur activité correspond au concept de « recyclerie », qui cherche à donner une seconde vie aux objets de consommation, au travers de la réparation et du réemploi des appareils électroménagers, des meubles entre autres.

Elles participent ainsi à la prévention des déchets, qui est la priorité fixée par les lois Grenelle 1 et 2 dans le domaine de la gestion des déchets. Ces mêmes lois ont instauré une nouvelle « Responsabilité élargie des producteurs » (REP) pour les meubles, ce qui signifie que les fabricants et metteurs sur le marché doivent pourvoir à leur élimination. Dans le cadre de cette nouvelle REP, les recycleries ont un rôle majeur à jouer et pourront contribuer à la réduction à la source des déchets.

- La dimension économique de la gestion des déchets

Le Département travaille actuellement au développement d'une approche innovante et intégrée pour la gestion et la valorisation des déchets plastiques et des biodéchets. Ces deux catégories de déchets sont celles qui présentent les taux de valorisation les plus bas à l'échelle européenne et donc les marges de progression les plus fortes.

L'augmentation des taux de recyclage de ces déchets permettra de développer de nouveaux secteurs économiques à la fois au niveau local et européen, et contribuera à dynamiser de nouvelles filières. Les industries traditionnelles seront également impactées, puisqu'elles pourront réduire leur consommation d'énergies fossiles en les remplaçant par des énergies issues de la valorisation des déchets.

Ce projet bénéficiera au développement économique local au travers de la mise en place de nouvelles activités de sur-tri, tout en conservant et en consolidant le tissu régional des Petites et Moyennes Entreprises (PME)/Petites et Moyennes Industries (PMI) déjà présentes sur le créneau du recyclage. Il permettra également de créer les conditions pour le développement d'innovations liées à la valorisation matière (lavage des plastiques, pelletisation, compoundage, etc.) et/ou énergétique (gazéification, thermolyse, Combustibles Solides de Récupération (CSR) ...).

- Le réemploi de matériaux lors des chantiers routiers

L'extraction et le prélèvement de matériaux dits « nobles », tels que les graviers de la plaine du Rhin, sont particulièrement dommageables pour l'environnement avec un mitage de l'espace naturel (notamment des forêts rhénanes). Cette pratique génère ultérieurement une difficile réinsertion des gravières dans le paysage et la faune et la flore mettent de nombreuses années pour reconquérir les sites d'extraction.

C'est pourquoi, le réemploi de matériaux en place ou issus de la démolition effectués lors des réparations des routes existantes ou d'autres chantiers du BTP est privilégié dans le cadre des appels d'offres pour les travaux routiers. Par ailleurs, les fraisas d'enrobés sont désormais systématiquement réutilisés dès lors que la nature des travaux à effectuer et les caractéristiques de la chaussée à réaliser ou à réparer le permettent.

B.2.5. Des bâtiments respectueux de l'environnement et du paysage

L'ensemble des constructions et projets que le Conseil Général réalise sur le territoire départemental tendent, dès la phase initiale des études, vers une intégration dans le paysage de manière à ce que le positionnement de la construction par rapport à l'ensoleillement, aux vents dominants, soit le plus respectueux possible de son environnement tout en assurant les fonctionnalités pour l'usage requis.

Toutes les réalisations bénéficient d'un traitement paysager de qualité qui traite aussi bien la partie espaces verts que la partie collecte et traitement des eaux (toiture végétalisée, fossé végétalisé de récupération, bassin de décantation et d'infiltration).

Pour mémoire, la collaboration avec le Service Valorisation du Patrimoine Arboré conduit à une gestion raisonnée des arbres et des végétaux sur les propriétés bâties.

La prise en compte des énergies renouvelables, notamment dans le domaine des chaufferies bois, participe également au développement de la filière bois locale.

Dans le même ordre d'idée, la prise en compte des matériaux sains dans la construction est également un volet dont la part grandissante est de plus en plus intégrée dans les opérations menées par la Direction de l'Architecture.

La Maison éclusière de HIRTZFELDEN, dont la fin de la réhabilitation est programmée pour mi-2013, intègre l'ensemble de ces points. Ce bâtiment a vocation à devenir une « vitrine des énergies ».

En outre, le récent collègue J. Verne à ILLZACH a traité toute cette partie liée à la gestion de l'eau, au cadre de vie et du paysage ainsi qu'aux énergies renouvelables (géothermie et photovoltaïque).

Enfin, le Département apporte son soutien aux communes et intercommunalités qui intègrent une démarche d'Approche Environnementale de l'Urbanisme dans le cadre de l'élaboration de leur document d'urbanisme.

B.2.6. Des actions en faveur du patrimoine naturel

- Une politique de la maîtrise foncière au service de la biodiversité

Le Département s'est engagé de façon volontariste, depuis le début des années 1960, dans une politique active de protection des milieux naturels, notamment par le biais de la maîtrise foncière.

En s'appuyant par la suite sur les dispositions du Code de l'Urbanisme relatives aux Espaces Naturels Sensibles (ENS), le Département a poursuivi ses acquisitions de terrains présentant un fort enjeu patrimonial ; ainsi la Collectivité est aujourd'hui propriétaire de 1 570 ha dont notamment 625 ha de tourbières, canaux, lacs et zones humides et 890 ha de forêts. Il convient de préciser à ce sujet que le Conseil Général a sollicité et obtenu la certification « FSC » (Forest Stewardship Council) pour la gestion de 665 ha de ses forêts. Ce label international est une reconnaissance du caractère responsable et durable de la gestion de la forêt, sur le triple plan environnemental (respect de la biodiversité, etc.), social (droit des travailleurs forestiers, etc.) et économique (viabilité économique). Ces forêts sont également certifiées « Plan European Forest Conservation » (PEFC) ; le Département a adhéré au réseau PROSYLVA (promotion d'une agriculture irrégulière, continue et proche de la nature).

La quasi-totalité des terrains (hors forêts) bénéficie d'un plan de gestion permettant de mettre en œuvre des pratiques compatibles avec les objectifs écologiques assignés, soit par le Conservatoire des Sites Alsaciens, soit en régie. Des inventaires et des relevés scientifiques sont effectués régulièrement afin d'assurer un suivi fin de l'évolution de ces milieux remarquables.

Le travail de prospection se poursuit avec les communes (notamment dans le cadre des GERPLAN) pour la définition de nouveaux périmètres d'ENS qui permettraient à terme d'augmenter la superficie des terrains à intérêt écologique bénéficiant d'une maîtrise foncière publique.

- Le patrimoine arboré

La Collectivité départementale mène en direct et soutient de nombreuses actions pour maintenir, voire valoriser, le patrimoine arboré haut-rhinois :

- guide des arbres remarquables : afin de mieux faire connaître et apprécier la richesse du patrimoine arboré du département, un inventaire des arbres les plus vieux, les plus beaux, les plus grands, les plus insolites... a été réalisé en interne. Une sélection des plus remarquables d'entre eux a permis d'éditer, en 2006, un guide qui vise à sensibiliser le grand public à leur beauté et offre à tout un chacun la possibilité d'aller les découvrir. Une réédition fortement enrichie a été publiée en fin 2011 et rencontre un franc succès en librairie.
- de nombreuses actions locales sont soutenues par le Département pour la conservation et la plantation de haies et de vergers traditionnels hautes tiges notamment dans le cadre des GERPLAN ;
- une gestion fine des 19 600 arbres d'alignement plantés le long des RD et des 8 700 arbres des collèges et autres propriétés départementales est également assurée de manière à garantir la sécurité des biens et des personnes, mais aussi de conserver une véritable trame verte qui irrigue le Haut-Rhin. Un inventaire complémentaire a été réalisé pour les arbres plantés dans les échangeurs, carrefours et aires de repos des routes départementales recensant 3 400 sujets.

Pour la gestion des arbres le long des routes : celle-ci est basée sur un inventaire dans un Système d'Information Géographique (SIG) et sur un plan quinquennal (couvrant actuellement la période 2009-2013) organisant des programmes de surveillance sanitaire des arbres (1 000 arbres contrôlés chaque année en interne), de travaux d'entretien (pour un montant total de 100 000 € TTC/an), et de renouvellement (abattage et replantation). Une veille continue associe les unités routières territoriales et les agents départementaux spécialistes en patrimoine arboré pour assurer une réactivité optimale par rapport aux urgences (bris suite à des coups de vent, dépérissement subit d'arbres, ...).

Pour la gestion des arbres dans les collèges et autres propriétés départementales : chaque établissement ou site arboré dispose d'un plan de gestion quinquennal programmant les travaux d'entretien (pour un montant cumulé de 28 000 € TTC en 2010), et le contrôle sanitaire des arbres (au total 400 arbres par an). Une veille continue est également assurée en réseau, associant les gestionnaires des établissements, les agents départementaux chargés de la maintenance et ceux spécialisés en patrimoine arboré, pour traiter tous les cas urgents et veiller à la sécurité des usagers. Cette veille sera, à l'avenir, facilitée par le recensement, le formatage en base de données et la cartographie du patrimoine arboré des collèges, travail qui sera achevé dans l'année 2012.

- Les actions en faveur de la faune menacée

Le Département accompagne et soutient des actions en faveur de la faune menacée d'Alsace ; ainsi une aide financière est apportée entre autres pour la sauvegarde du Grand Hamster (mesures agri-environnementales), du Grand Tétrás (travaux sylvicoles pro-Tétrás, communication), de la cigogne et des batraciens avec un dispositif de protection le long des RD qui comporte 24 km d'installation temporaire sur 25 sites, ainsi que 4 dispositifs permanents. Cette dernière action permet le sauvetage annuel direct de 50 à 60 000 batraciens.

- Une gestion des routes soucieuse de la biodiversité

Une action spécifique de gestion différenciée des accotements herbeux le long des RD a été initiée à partir de 2008, dans un objectif de valorisation écologique et paysagère de ces dépendances vertes. Un nouveau mode de fauchage a été mis en œuvre, d'abord sur deux tronçons routiers tests entre 2009 et 2010, puis étendu à l'ensemble des routes départementales haut-rhinoises en 2011 (2 500 km). Il s'agit de limiter la première passe de fauchage au seul accotement proche de la chaussée sur une largeur satisfaisant aux objectifs de sécurité et de laisser fleurir et se développer la végétation spontanée dans la partie arrière de l'accotement, du printemps à la fin de l'été.

La deuxième passe de fauchage est effectuée en automne, permettant ainsi aux plantes de boucler leur cycle complet de végétation et de pouvoir se ressemer pour l'année suivante. Cette action permet la préservation et le développement de la flore, mais aussi de la faune, qui profite de ces espaces-refuges constitués par les zones fauchées tardivement. Elle valorise aussi les accotements routiers dans leur rôle de corridors biologiques.

En 2009, a été lancée une opération expérimentale de création de prairies naturelles dans certains échangeurs routiers départementaux. Cinq surfaces-tests de 20 ares chacune, auparavant occupées par une pelouse banale de graminées, ont été labourées et semées d'un mélange de 40 espèces de plantes à fleurs (annuelles, bisannuelles et vivaces) accompagné de 5 espèces différentes de graminées, correspondant à la composition floristique d'une prairie naturelle d'Alsace. Le développement des plantes et leur fleurissement ont atteint un résultat optimal dès la deuxième année d'essai (2010) et présente actuellement en 2012 une floraison prairiale variée et multicolore. La réussite de ces placettes-tests permet d'envisager une extension des surfaces ainsi traitées, notamment dans les futurs projets routiers, et de contribuer valablement à un enrichissement de la flore des dépendances routières, à l'augmentation des habitats pour la microfaune et à l'extension des corridors biologiques.

B.2.7. Des outils de « communication environnementale »

Afin de promouvoir et contribuer à la protection du patrimoine naturel de notre région, les services techniques des deux Conseils Généraux alsaciens collaborent depuis 7 ans, pour la création et l'édition d'affiches et de plaquettes d'information et de sensibilisation à la nature et à l'environnement.

Les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin s'engagent sur la co-réalisation et le co-financement de documents pédagogiques sur les thèmes de la nature (faune, flore, milieux naturels, ...), et de l'environnement (relations hommes-nature, énergies renouvelables, qualité des ressources, ...).

Les supports produits peuvent être de tout type : affiches, plaquettes, dépliants, cartes postales, CDROM, services Internet des collectivités, autre...

Là encore, comme dans d'autres domaines, le modus operandi est unique en France et un aperçu non exhaustif est donné en annexe 4.

B.3. Finalité 3 : la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

B.3.1. La Solidarité dans le cadre des GERPLAN

Ce principe est illustré par la préservation et réhabilitation des vergers hautes tiges. Les travaux de réhabilitation et de défrichage sont régulièrement confiés à des entreprises d'insertion ; l'usage des vergers réhabilités est souvent confié à des ménages qui n'auraient pas accès autrement à du foncier de ce type ; les savoir-faire sont transmis des vieilles générations vers les nouvelles ; la transformation des fruits permet une valorisation familiale, locale et intergénérationnelle des produits issus des vergers.

B.3.2. Une politique départementale de l'habitat favorisant la cohésion sociale et la solidarité

Le Département du Haut-Rhin reste marqué par une forte densité de population, plus de 200 habitants au km² soit deux fois plus que la moyenne nationale.

Les territoires (hors les deux agglomérations de COLMAR et de MULHOUSE) sont presque entièrement classés « espaces périurbains de proximité » ou « espaces ruraux en voie de périurbanisation ».

La part des espaces convertis en zones d'activités, en lotissements et en voies de communication est plus élevée que dans d'autres départements, à l'exception des départements parisiens, le Nord-Pas-de-Calais et les départements du Rhône et des Bouches-du-Rhône.

Ce mouvement d'urbanisation généralisée à l'ensemble du territoire départemental induit dans le domaine de l'habitat de grandes évolutions :

- de nouvelles demandes sociales en logements alimentées par une accélération de la mobilité géographique des ménages, une diversification de leurs trajectoires résidentielles et par une progression territoriale des phénomènes de précarité.

Le marché immobilier subit les effets de ces mouvements structurels. Il doit répondre par un redéploiement géographique et qualitatif de la construction.

- l'adoption des principes d'un urbanisme durable économe en espace et en énergie, capable d'offrir aux différentes classes d'âges l'occasion de réaliser leur parcours résidentiel selon leurs aspirations et leurs capacités financières.

Une priorité est accordée aux aspects sociaux de la politique du logement notamment :

- dans le parc public par :
 - la réhabilitation thermique du parc existant dans un objectif de baisse des charges des logements les moins performants énergétiquement, contribuerait ainsi à réduire les inégalités sociales, ces charges étant « contraintes ».

L'Association RÉgionale des organismes HLM d'ALSace (AREAL) a fait réaliser une étude permettant de diagnostiquer l'état du parc d'Habitations à Loyer Modéré (HLM) alsacien et d'établir des stratégies de réhabilitation thermique. Concernant le Haut-Rhin, dont le parc HLM représente 46 500 logements, le nombre de logements à réhabiliter s'élève à 15 300 logements, dont 9 000 sur le territoire de délégation relevant de la compétence du Conseil Général du Haut-Rhin (soit 24 % du parc à traiter au niveau régional). Le montant des travaux s'élève à 157 M€ au niveau du Haut Rhin et 91,6 M€ au niveau du territoire de délégation relevant de la compétence du Conseil Général (soit 24 % du montant régional). Etalé sur la période 2013-2020, cela représente pour les bailleurs un investissement annuel moyen de près de 20M€ pour l'ensemble du Haut-Rhin, et de 11,8M€ sur le territoire de délégation relevant de la compétence du Conseil Général. Ce programme de réhabilitation permettrait de diviser par près de 3 l'impact de l'augmentation du prix de l'énergie pour les ménages locataires (cela limite la hausse de la dépense énergétique à 23 % à long terme au lieu d'une augmentation d'au moins 63 % en cas d'inaction). L'enjeu à moyen terme est de créer un dispositif de financement unique articulant les aides des différentes collectivités délégataires en lien avec les aides de la Région, et notamment les fonds FEDER dont 20 % seront prochainement réfléchés sur ce type d'action.

- la production de logements locatifs sociaux (hors Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), en mettant l'accent sur l'offre la plus sociale dans un contexte de baisse des revenus des candidats à un logement locatif social (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), en favorisant l'accès au parc locatif social des personnes âgées (Résidences Logements pour Seniors), et les changements d'usage des bâtiments en milieu rural (sur la base d'une demande locative avérée).
- dans le parc privé la nouvelle politique de l'habitat soutien la lutte contre l'Habitat Indigne et la précarité énergétique, qui sera privilégiée pour les propriétaires occupants et propriétaires bailleurs :
 - la sortie de l'insalubrité offre des conditions de vie plus saines et contribue à améliorer le confort et la santé des occupants ;
 - la lutte contre la précarité énergétique dans le cadre du programme national Habiter mieux décliné sur le territoire de compétence du Département (hors M2A). Notez que le département intervient de la même façon sur ses fonds propres dans le programme mulhousien ;
 - la participation financière aux surcoûts liés aux aménagements spécifiques pour personnes âgées favorise le développement d'une offre locative sociale adaptée pour les personnes âgées, en logements autonomes ;
 - la production de logements très sociaux par réhabilitation de logements existants ou transformation de bâtiments initialement dédiés à un usage différents (ex : granges). Dans le cadre du nouveau Programme d'Intérêt Général départemental cette aide n'est attribuée que dans les communes les plus importantes du département afin de rapprocher les populations les plus défavorisées à proximité des services à la personne.

B.3.3. Une action sociale de proximité favorisant la cohésion sociale et la solidarité

- La mise en œuvre d'une action sociale de proximité

Le Conseil Général mène une action sociale de proximité, contribuant à la cohésion sociale sur le territoire départemental en venant en aide aux populations les plus fragiles. Cette action se traduit par l'accueil de toute personne ou famille rencontrant des difficultés sociales, relationnelles, éducatives, financières, psychologiques ou médicales. Il s'agit de les écouter, les orienter, réaliser un diagnostic de leur situation et prévoir, le cas échéant, un accompagnement adapté.

Des moyens et une organisation spécifiques sont dédiés à la réalisation de cette mission, compétence obligatoire des conseils généraux :

- 13 Espaces Solidarité territorialisés, 37 Centres médico-sociaux, une vingtaine de lieux de permanence accessibles à toute personne de 0 à 60 ans,
- environ 350 professionnels de métiers différents et complémentaires : assistant de service social, éducateur, conseillère en économie sociale et familiale, éducateur de jeunes enfants, médecin, puéricultrice, sage femme, infirmière.

- L'animation des territoires

L'animation des territoires constitue l'autre mission principale de la Direction du Développement Social des Territoires, contribuant à l'amélioration de la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires. En effet, en lien avec le Projet pour le Haut-Rhin, la Direction du Développement Social des Territoires a un rôle majeur à jouer dans les différents territoires de Vie du Haut-Rhin par la mise en œuvre du Développement Social des Territoires.

Le concept de Développement Social des Territoires (DST) est conçu comme un processus d'amélioration ou de transformation sociale des territoires, construit avec le plus grand nombre d'acteurs, dans le but d'améliorer les conditions de vie des personnes et de maintenir dans notre société des populations fragilisées.

L'enjeu est donc bien de s'éloigner d'une logique de dispositifs au profit d'une logique de mobilisation des potentiels locaux. Il s'agit d'entrecroiser les notions de projet individuel et collectif, de projet politique et de projet de territoire.

L'avenir des politiques sociales est dans cette coopération renforcée avec les acteurs locaux, ce travail en réseau, ce partage d'expériences... mais aussi dans la reconnaissance de l'usager en tant qu'acteur.

La Direction du Développement Social des Territoires s'est engagée de façon concrète dans cette démarche. Cela s'est traduit notamment par la mise en œuvre des projets suivants :

- *Projets pour l'Insertion 2010-2012 (programmes triennaux d'intervention dans le domaine de l'insertion)*

A ce jour, près de 2/3 des actions sont en cours de réalisation ou déjà réalisées. L'une des principales difficultés de cette mise en œuvre consiste en la mobilisation des acteurs du territoire dans cette phase opérationnelle. C'est progressivement que ce partenariat de projet se construit et il demande du temps.

- *Projet de Développement Social Intégré sur Mulhouse : 4 objectifs :*
 - faire face à l'accroissement des questions sociales rencontrées, ainsi qu'à leurs complexités,
 - créer un nouvel espace d'élaboration et de construction conjointe de l'action sociale et médico-sociale sur le territoire de la Ville de Mulhouse,
 - renforcer et organiser conjointement la cohérence et les complémentarités des interventions sociales et médico-sociales,
 - préciser le sens du travail social dans un cadre partenarial pour les équipes du Conseil Général et de la Ville de Mulhouse.

Basé notamment sur le concept de DST, ce Projet mobilise les acteurs locaux (Ville-Conseil Général mais aussi la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), des structures d'insertion, l'Education Nationale...) et reconnaît le territoire comme un espace de construction de l'action sociale.

Il a permis d'ores et déjà d'agir de façon concrète sur le territoire :

- expérimentation d'une nouvelle organisation pour l'Action Sociale de Proximité : Ville guichet unique pour les demandes d'aides financières – Conseil Général centré sur l'accompagnement ;
- élargissement des missions de la Plateforme rSa : réalisation en un seul lieu et en un seul temps de l'instruction administrative de la demande rSa, de l'information droits et devoirs et du Bilan Socio Professionnel ;
- construction et expérimentation sur le quartier Drouot d'une grille d'observation des enfants en situation de fragilité pour les professionnels (Education Nationale, Centres de Loisirs, Centre Socio-Culturel) ;
- réalisation d'une journée de culture commune, pour les agents de nos deux collectivités : Intervention de F. DHUME sur les questions du partenariat, des ateliers de réflexion... Plus de 120 professionnels ont été présents au cours de cette journée ;
- formation à destination des professionnels pour faire face à l'accueil de publics dits agressifs voire violents.

D'autres actions sont en cours de réflexion :

- Logement – Habitat
 - Amélioration des articulations en matière de prévention des expulsions locatives (Justice, Etat, CAF, Conseil Général et Ville de Mulhouse)
 - Formation des travailleurs sociaux au repérage et à l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique.
- Accueil des publics agressifs : Elaboration et diffusion d'un guide pratique à destination des professionnels assurant des missions d'accueil.

C'est au travers de projets de ce type que nous répondrons mieux aux problématiques sociales. Nos politiques seront mieux adaptées aux réalités locales et plus dynamiques car partagées et construites avec d'autres. C'est de cette façon que nous nous engageons au quotidien dans une politique d'action sociale durable.

B.3.4. La solidarité entre générations : les personnes âgées, de nouveaux défis sociétaux à relever

Le vieillissement de la population ainsi que la conjoncture économique interrogent les dispositifs de prise en charge des personnes âgées : apporter un soutien à domicile aux personnes âgées et accompagner la perte d'autonomie constituent des enjeux forts pour les années à venir, en France comme dans tous les pays européens.

Anticiper ces évolutions et proposer les réponses les plus adaptées aux besoins croissants de cette population ainsi qu'à ceux, spécifiques, des personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés dont le nombre est en nette augmentation, sont les objectifs du Schéma Gérontologique départemental 2012 - 2016.

Aussi, sur la base de diagnostics territoriaux et à l'issue des travaux d'élaboration de cet outil d'évaluation et de programmation au service de la politique départementale, sont proposées comme orientations prioritaires :

- la mise en cohérence des actions de prévention des effets du vieillissement, entre les partenaires, avec une redéfinition du périmètre d'intervention du Conseil Général ;
- l'accompagnement des personnes âgées dépendantes afin de faciliter la fluidité des parcours et éviter les ruptures de prise en charge, avec une attention particulière pour les situations complexes ;
- la coordination des acteurs et intervenants à domicile, notamment en accompagnant le déploiement des Maisons de l'Autonomie et de l'Intégration des Malades Alzheimer (MAIA) qui mettent en œuvre un mode de collaboration partenariale innovant ;
- l'aide aux aidants - dont le nombre va progressivement diminuer et qui sont pourtant les piliers du maintien à domicile - par le développement de nouveaux dispositifs de soutien à côté des solutions alternatives déjà existantes (hébergement temporaire, accueils de jour, accueillants familiaux...) ;
- l'adaptation de l'offre en établissement et particulièrement des structures dédiées aux personnes présentant des troubles sévères des fonctions supérieures, en lien avec les préconisations du Programme Régional de Santé (PRS) ;
- enfin, l'articulation des politiques du logement entre tous les acteurs de proximité ou institutionnels, et qui apparaît nécessaire pour structurer la stratégie d'aménagement du logement, essentielle pour le maintien à domicile à long terme. De même, la question du mode de financement de l'adaptation du logement devra être examinée en partenariat avec les services de l'Etat et les bailleurs sociaux.

Il conviendra, dans cette optique, de veiller à l'information, à la lisibilité et à l'accessibilité à l'offre de services et d'hébergement pour les personnes âgées et leur entourage ainsi qu'à garantir une équité territoriale de ces mêmes offres.

LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : pour une société plus inclusive

Le Conseil Général poursuit sa politique volontariste et ambitieuse pour l'autonomie des personnes en situation de handicap, en étroite liaison avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Par ailleurs, la question du handicap est présente dans tous ses champs de compétence et notamment en matière d'accessibilité avec la mise en œuvre, à l'horizon 2015, du Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports.

La MDPH, acteur bien identifié grâce à ses espaces d'accueil déconcentrés sur le territoire, a pour missions de favoriser l'intégration scolaire des enfants et celle, sociale et professionnelle des adultes selon les grands enjeux de la loi « Handicap » de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Pour cela, deux leviers essentiels sont actionnés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées du Haut-Rhin (CDAPH) :

- le droit à compensation des conséquences du handicap, un des principes fondamentaux de la loi, qui se concrétise par l'attribution de prestations d'aide(s) notamment humaine(s) et/ou techniques(s) et s'inscrivant dans un projet de vie élaboré avec et pour la personne en situation de handicap ;
- l'accompagnement dans la trajectoire de vie de la personne (ou du projet personnalisé de scolarisation pour les enfants) : ce sont ainsi 14 Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) généralistes ou spécialisés dans le champ du handicap physique, sensoriel ou psychique qui accompagnent les bénéficiaires dans leur démarche d'autonomie, avec pour objectif l'intégration pleine et entière de ces derniers dans la vie de la cité.

Pour permettre cette intégration dans la durée, et comme pour les personnes âgées, le droit au répit pour les aidants familiaux constitue un enjeu majeur auquel le développement d'accueils de jour, dans tous les bassins de vie, entend répondre, conformément aux objectifs du Schéma Départemental des Personnes Handicapées 2009 – 2013.

Par ailleurs, le devenir des personnes handicapées vieillissantes est aussi une de nos préoccupations : la création de places en établissement s'accompagne d'une réflexion prospective, relative aux modes de prise en charge les plus adaptés pour ce public.

B.4. Finalité 4 : l'épanouissement de tous les êtres humains

B.4.1. Le soutien à la vie associative et aux collectivités

Le Conseil Général du Haut-Rhin apporte une contribution déterminante à la politique globale de développement durable en donnant aux acteurs du monde de la protection de la nature et de l'environnement, les moyens de leurs actions. Une quinzaine de structures sont ainsi soutenues chaque année.

Il peut s'agir, soit de syndicats mixtes, tels que la Brigade Verte, financée à hauteur de 1 434 463 € en 2012 ou le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges à hauteur de 156 670 €, soit d'associations oeuvrant dans les domaines de la protection de la faune et/ou de la flore sauvage pour un total de 200 000 € en 2012.

Le principe d'attribution et de répartition des crédits répond à une logique de sectorisation par espèces ou groupe d'espèces. Ainsi, chaque association est reconnue et aidée au titre d'une espèce ou groupe d'espèces, selon le schéma suivant, avec des fluctuations annuelles des aides selon les programmes.

En 2012 :

Espèce	Association	Aide fonctionnement	Aide investissement	Total
Hamster d'Alsace	SFS	15 000	0	15 000
Cigogne blanche	APRECIAL	94 950	0	94 950
Batraciens	BUFO	10 395	0	10 395
Grand Tétrás	GTV	0	0	0
Pie et avifaune	LPO	30 000	0	30 000
Saumon atlantique	SAUMON RHIN	40 000	0	40 000
Ombre commun	Fédération de Pêche 68	4 151	0	4 151
Fouine et "nuisibles"	GEPMA	0	0	0
Total en €		194 496	0	194 496

B.4.2. Une politique en faveur de l'éducation à l'environnement et de la vie associative

- Le dispositif alsacien d'Education à l'Environnement

- *L'histoire du dispositif*

Depuis 1986, les 3 collectivités alsaciennes ont pour habitude de se réunir et de se concerter sur leurs politiques respectives en matière d'environnement. Cette structure informelle appelée GTE (Groupe de Travail Environnement) faisait suite aux lois de décentralisation dans lesquelles le partage des responsabilités en matière d'environnement restait à préciser localement. Les élus et les techniciens des 3 collectivités y travaillent dans de nombreux domaines dont l'un des premiers fût l'Education à l'Environnement.

En 1995 est mise en œuvre la première politique régionale concertée en matière d'éducation à l'environnement : répartition des responsabilités et du financement des actions entre les 3 collectivités / définition des clefs d'intervention financière correspondantes.

En 2003 : officialisation de la nouvelle politique concertée en matière d'éducation à l'environnement : nouvelle clef de répartition des financements [50 % chef de file/30 % second financeur /20 % financeur local (Communauté de Communes ou Communauté d'Agglomération)] / mise en œuvre du label Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) / mise en œuvre d'un nouveau partage des financements des structures non-Cine locales et/ou régionales, entrée de la Région dans le financement du fonctionnement.

En 2007, est institué le nouveau programme pluriannuel régional d'Education à l'Environnement, toujours en vigueur actuellement.

- *Le principe de fonctionnement du dispositif*

- une structure associative régionale, l'ARIENA, qui coordonne l'action des associations d'éducation à l'environnement grâce à un financement des 3 collectivités (la Région et les 2 Conseils Généraux),
- une charte régionale de l'éducation à l'environnement dont toutes les structures aidées sont signataires (engagements – éthique - qualité du travail - ...),
- un label régional de qualité : le label CINE (cf. Annexe 5),
- une instruction conjointe par les 3 collectivités et l'Etat des demandes de financement du réseau, via un dispositif intitulé « Appel à projets régional ».

Ce mode de fonctionnement est unique en France. Par ailleurs, le réseau associatif « environnement » alsacien est très dense, la couverture en structures d'éducation est donc exceptionnelle : jusqu'à 250 000 journées d'animation/an en Alsace et actuellement 210 000 personnes accueillies / an.

NB : le réseau d'éducation à l'environnement est plus développé dans le Haut-Rhin : offre environ deux fois plus importante par rapport à la population (cf. Annexe 6).

- *Les moyens actuels du réseau*

Les chiffres suivant du dernier programme de projets échu, en €, illustrent l'implication des acteurs :

	Région	CG67	CG68	cumuls
Sensibilisation	182 000	110 000	317 000	609 000
Conception	3 000	3 000	5 000	11 000
Projet de territoire	138 000			138 000
Dotation CINE		130 000	283 000	413 000
Dotation ARIENA	290 000	145 000	146 000	581 000
TOTAL FONCTIONNEMENT en €	613 000	388 000	751 000	1 752 000
TOTAL INVESTISSEMENT en €	20 000	10 000	105 000	135 000

Chiffres auxquels il convient d'ajouter des interventions ponctuelles de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

A ce tableau doivent être ajoutées les subventions qui sont accordées ultérieurement, au fil de l'année. Pour le Conseil Général du Haut-Rhin, l'enveloppe Education à l'Environnement 2011 et 2012 est de 940 000 €/an en fonctionnement.

Pour le CINE la dotation est limitée par un plafond annuel. Celui-ci est de 78 200 € actuellement dans le Haut-Rhin et légèrement inférieur dans le Bas-Rhin. La politique bas-rhinoise tend à atteindre le seuil haut-rhinois en 3 ans afin de proposer un plafond unique aux structures.

- *L'offre haut-rhinoise (Annexes 7 + 8 + 9)*

20 structures sont actuellement financées par le CG68 au titre du programme d'Education à l'Environnement, dont 17 oeuvrent de façon régulière ou principalement dans ce domaine. Chaque structure offre une palette complète d'animations avec, le plus souvent une spécialité, dont le détail figure en annexe 7.

De surcroît, le territoire haut-rhinois est desservi de façon assez complète, vu la répartition géographique des structures. Une territorialisation a été mise en place qui est fondée à la fois sur l'emprise géographique de sa structure mais aussi sa spécialité. A l'occasion, les associations s'échangent leurs animateurs.

B.4.3. Le soutien à la vie associative et aux collectivités dans le domaine de la culture

Le domaine de la culture et du patrimoine est particulièrement emblématique de l'action du Conseil Général, à la fois pour l'épanouissement individuel de ses citoyens qu'en faveur du « mieux vivre ensemble ». Chaque année, ce sont en effet plus de 10 M€ qui sont mis à disposition des équipements culturels, des sites patrimoniaux, des acteurs associatifs et publics oeuvrant dans ce domaine, afin de leur permettre de contribuer à l'ouverture de chacun sur le monde qui l'entoure.

A travers les dispositifs de soutien financier que le Département a instauré, il s'agit plus particulièrement de favoriser l'accès à la culture et à la connaissance du patrimoine, de divers publics spécifiques auxquels il convient d'accorder une importance toute particulière (personnes âgées, personnes handicapées, scolaires,...). Le Conseil Général tient ainsi à réaffirmer sa volonté de mettre en œuvre une politique culturelle et patrimoniale génératrice de lien social et de solidarité intergénérationnelle.

B.4.4. Eviter les inondations des lieux habités en associant les acteurs locaux

Le département du Haut-Rhin constitue historiquement, de par sa géographie et son hydrologie, une zone à risque d'inondation. Près des 2/3 de la population sont potentiellement exposés à ce risque, mais plus d'un siècle de travaux d'aménagements hydrauliques a permis de les protéger contre la crue centennale. Il en résulte un patrimoine de 200 km de digues et d'une cinquantaine de barrages ou bassins de rétention, de 10 000 à 12 000 000 m³, qu'il faut entretenir, mettre aux normes et surveiller.

Le Département et les syndicats de rivières sont particulièrement mobilisés pour la protection des populations et des outils industriels contre le risque d'inondation. Chaque année plusieurs kilomètres de digues sont mis aux normes et des études de danger sont conduites pour évaluer l'état des ouvrages.

Il reste une dizaine de communes qui sont encore exposées à un risque d'inondation dès la crue décennale. Le Département conduit les études en vue de leur proposer des dispositifs de protection efficaces, tenant compte des enjeux locaux, ainsi que du fonctionnement global du bassin versant. Les protections des biens se font de façon rapprochée, pour préserver le maximum de zones inondables naturelles, et l'impact des projets est compensé par l'aménagement de bassins écrêteurs de crues.

La gestion du risque de coulées d'eaux boueuses fait l'objet d'un diagnostic spécifique dans le cadre des GERPLAN. Les solutions apportées privilégient la réduction des ruissellements à la source, par l'animation auprès des agriculteurs et le financement de Mesures Agro Environnementales Territorialisées (MAET) spécifiques. Lorsque ces mesures de prévention ne suffisent pas, des bassins de rétention sont aménagés en amont des zones à enjeux. Ces bassins peuvent faire l'objet d'aménagements connexes de zones humides et de zones de phyto-remédiation, qui ont un impact positif sur la qualité de l'eau.

Les travaux d'aménagement en techniques végétales et les plantations d'arbres ainsi que leur entretien sont confiés à des associations d'insertion par le travail de personnes en difficulté. Cela permet de donner une fonction sociale à l'aménagement des cours d'eau.

Le Département associe les écoles des villages et les Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) pour leur faire découvrir les rivières et les zones humides, voire même participer aux plantations.

Les zones humides acquises dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles sont ouvertes au public et les digues de protection contre les inondations sont aménagées en itinéraires de « promenade nature » pour que les habitants puissent s'approprier leur rivière et apprécier leur environnement.

B.4.5. Des actions pour favoriser la sécurité et le confort des déplacements

Assurer la sécurité et le confort des déplacements le long des 2 542 kilomètres de routes départementales est une des politiques majeures de la collectivité en faveur de l'épanouissement des haut-rhinois et de l'attractivité économique du territoire.

Cette politique volontariste du Département en la matière se décline en trois domaines différents : l'infrastructure, l'éducation et l'information.

Les actions de la collectivité sur l'infrastructure concernent d'abord le réseau existant emprunté quotidiennement par les haut-rhinois :

- la maintenance de conditions de circulation confortables et sûres (renouvellement des couches de roulement et de la signalisation) ;
- l'amélioration de la sécurité : mise en conformité du bornage et des panneaux d'entrée et sortie d'agglomération, mise en conformité des dispositifs de retenue et d'écrans moto, traitement des obstacles latéraux (arbres, têtes de buse de sécurité,...), amélioration de la perception de l'infrastructure (plots de bordures, balises...), amélioration de la lisibilité de la route en analysant la pertinence de la signalisation existante (suppression des limites de vitesse inutiles,...), recherche de solutions pragmatiques pour supprimer des points chauds comme les zones d'accumulation d'accidents ou des secteurs où le sentiment d'insécurité routière prédomine, mise en place d'équipements dynamiques pour informer l'utilisateur de conditions de circulation dégradées...

Les interventions du Département préparent également l'avenir au travers de la réalisation de travaux neufs comme la sécurisation d'échangeurs, la construction de carrefours ou la réhabilitation des traverses d'agglomération.

En matière d'information et de sensibilisation, le Département participe activement au Plan Départemental d'Actions en Sécurité Routière. Son élaboration est l'occasion d'une concertation et d'une coordination des projets des différents acteurs. Il synthétise in fine la totalité des actions cohérentes menées en matière de sécurité routière dans le département.

Sur le plan de l'éducation, le Département accompagne des jeunes conducteurs au travers de la démarche « Conduite accompagnée 68 ». Cette dernière a été élaborée à partir du dispositif national de conduite accompagnée. Son objectif est de la rendre plus attractive d'une part (soutien financier), et de renforcer son programme pédagogique d'autre part.

B.4.6. L'accessibilité dans les transports

Le Conseil Général du Haut-Rhin a arrêté en 2012 son Schéma Directeur d'Accessibilité des lignes régulières de ses transports publics. Il sera mis en œuvre progressivement dès son adoption avec une application sur les véhicules ainsi que des premiers investissements pour les arrêts de cars.

L'objectif est de mieux prendre en considération les besoins de déplacement des personnes à mobilité réduite ou présentant un handicap qui peut rendre leur transport par nos lignes problématique dans leur configuration actuelle.

L'effort de la collectivité départementale porte tant sur les matériels que sur les infrastructures au sol.

B.4.7. Déviation et aménagement des traverses d'agglomération

Depuis de nombreuses années le Conseil Général développe des politiques visant à améliorer les conditions de vie des communes traversées par le réseau routier départemental. Celles-ci revêtent deux aspects principaux :

La sécurité en traverse d'agglomération, initiée à partir des années 1990, a pour objectif la réalisation d'aménagements qui modèrent la vitesse des véhicules dans les villages. Ils se traduisent par la création de trottoirs, de pistes ou bandes cyclables ainsi que diverses installations qui permettent aux piétons et aux cyclistes de se réappropriier l'espace public. Ces réalisations ont également eu pour effet d'améliorer considérablement le cadre de vie des habitants. Au bilan, depuis 2000, ce sont près de 172 opérations qui ont été conduites en partenariat avec les communes pour un investissement cumulé du Département de plus de 60 M€.

Les déviations d'agglomération, dont quelques unes sont d'ores et déjà en service, certaines en travaux et plusieurs en projet, ont pour objet, certes d'améliorer les conditions générales de déplacement sur le réseau routier départemental, mais surtout d'extraire une circulation, généralement forte avec un taux de poids lourds élevé, du centre des villages. Elles ont pour effet d'améliorer la sécurité des modes de déplacements doux, de diminuer les nuisances sonores et la pollution améliorant ainsi le bien-être des riverains.

B.5. Finalité 5 : une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

B.5.1. Le développement de modes de production et de consommation responsables

- Le domaine de l'Eau

En assainissement, en plus de l'optimisation des consommations énergétiques, l'effort du Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (SATESE) porte sur la promotion de traitements tertiaires naturels, sans besoins supplémentaires d'énergie.

En matière d'eau potable, le SATEP a rédigé un Carnet de Bord diffusé à l'ensemble des communes ou syndicats exploitant en régie leurs installations ; ce document incite notamment au suivi et à l'amélioration des rendements des réseaux, pour éviter le gaspillage des ressources et de l'énergie en cas de pompage. Les schémas d'interconnexion développés par le service visent tous la mutualisation des ressources en cas de pénurie, de manière à éviter des redondances en matière de sécurisation qualitative ou quantitative.

En 2012, dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, l'effort de réflexion portera, grâce à la révision du plan départemental de collecte et de traitement des déchets, sur les filières boues valorisant les gaz à effet de serre (digestion, méthanisation...), ou consommant peu d'énergie (compostage sur lits plantés de roseaux).

- L'agriculture

Le Département soutient les agriculteurs engagés dans des démarches respectueuses de l'environnement dans le cadre des GERPLAN par l'intermédiaire des Mesures Agri-Environnementales Territorialisées (MAET) couvrant 11 700 ha de surfaces en herbe gérées de manière extensive (8 200 ha en montagne et 3 500 ha en plaine et Sundgau), engageant 550 Agriculteurs pour un montant total annuel de 700 000 €.

Le Département soutient également fortement les filières courtes par l'intermédiaire de différents points de vente collectifs et informations mis en place dans le cadre des GERPLAN (50 000 € annuels) et par l'intermédiaire de l'abattoir départemental, permettant aux éleveurs de faire abattre leurs bêtes à proximité de leur exploitation et de les faire découper, pour réaliser une vente directe ou dans les commerces locaux.

Enfin, le Département soutient la construction ou la rénovation des bâtiments d'élevages et leur insertion paysagère dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE), le soutien annuel étant de 260 000 € jusqu'en 2013.

B.5.2. Concilier développement avec gestion des risques et préservation de l'environnement

Les investissements du Département dans l'aménagement des rivières visent à gérer au mieux l'espace disponible dans un territoire densément peuplé (plus de 400 habitants par km² dans les fonds de vallées et la plaine). Ainsi, la préservation de corridors écologiques et de zones de mobilité pour le cours d'eau vise à atteindre le meilleur potentiel de biodiversité, tout en permettant le maintien d'une activité agricole viable, le développement des activités économiques et la protection des personnes et des biens. La forte implication du Département dans la gestion des risques a permis la mise en place d'une importante cartographie des zones inondables qui ne sont plus constructibles.

Les ouvrages de protection contre les crues permettent aux entreprises de se développer en sécurité, ce qui rassure les investisseurs et permet de maintenir, voire de créer des emplois localement. Il en va de même des habitats qui sont sécurisés dans des zones clairement cartographiées dans les Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI).

Le Département a mis en place un dispositif performant de surveillance et de prévision des crues pour anticiper les crues jusqu'à 10 jours en avance et permettre une meilleure gestion des crises. Ces prévisions sont accessibles à tous sur Internet pour que chacun puisse prendre les mesures utiles à la protection de ses proches et de ses biens.

B.5.3. Des critères environnementaux et sociaux dans les appels d'offres

Depuis plusieurs années, à l'occasion de la passation des marchés de travaux, la mise en œuvre de critères environnementaux pour juger et sélectionner les meilleures offres des entreprises permet d'inciter et de favoriser le recours à des techniques innovantes et respectueuses de l'environnement.

Dans les règlements des consultations il est demandé aux entreprises de remettre, à l'appui de leurs offres, un volet contractuel sur les mesures qu'elles s'engagent à mettre en œuvre lors de l'exécution des travaux. Les points sensibles du chantier sont identifiés et doivent faire l'objet de propositions de la part des entreprises avec possibilité de présenter des variantes.

Des clauses relatives à la provenance, à la qualité et à la prise en charge des matériaux et produits ont ainsi été mises en place dans les Cahiers des Clauses Administratives Particulières (CCAP). La réutilisation et le recyclage des produits sont fortement encouragés. S'agissant de travaux dans les rivières ou aux abords, une clause relative à la protection de la nappe phréatique et de la rivière est introduite dans les CCAP. Les arbres sont également protégés dans la zone de travaux.

De plus, dans les marchés de transports terrestres réguliers de voyageurs, une clause environnementale a été intégrée dans le CCAP et reprise dans le Règlement de Consultation (RC) pour mémoire. Elle indique que chaque candidat présentera des solutions technologiques et organisationnelles qu'il met en œuvre pour limiter l'impact de son activité sur l'environnement. Ces éléments sont retranscrits dans le descriptif détaillé de lutte contre les polluants (EEV, SCR, additif, filtre...), ou de la norme de la motorisation dans le cadre du mémoire technique.

La Direction de la Commande Publique insère aussi des dispositions particulières à l'achèvement du chantier, notamment s'agissant de la gestion des déchets de chantier, par le biais du Schéma Organisationnel de Gestion et d'Élimination des Déchets (SOGED) ou du Schéma Organisationnel du Plan d'Assurance Environnemental (SOPAE). A titre d'exemple, les enfouissements sauvages, les incinérations sur site, le stockage de carburant et d'huile, la vidange ou l'entretien d'engins de chantier sur la zone de chantier ou dans des installations de chantiers sont interdits dans les CCAP.

Certains appels d'offres comprennent également des clauses de performance en matière d'insertion professionnelle des publics en difficultés.

C. PERSPECTIVES

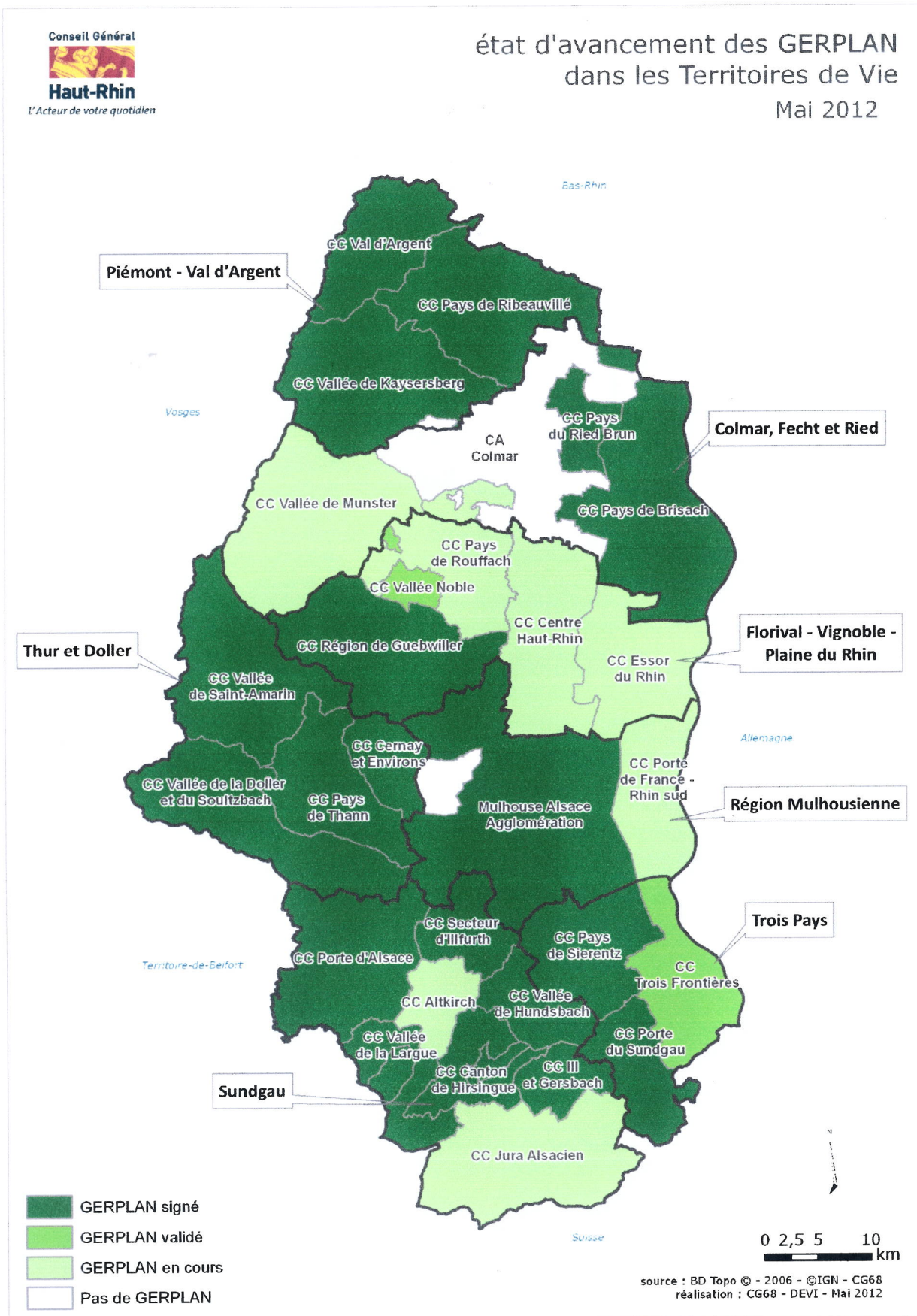
Ce rapport vous a présenté les nombreux axes du développement durable où le Département joue un rôle souvent moteur. Malgré le contexte budgétaire contraint que nous connaissons, je vous propose de maintenir notre effort dans ce domaine indispensable pour l'avenir.

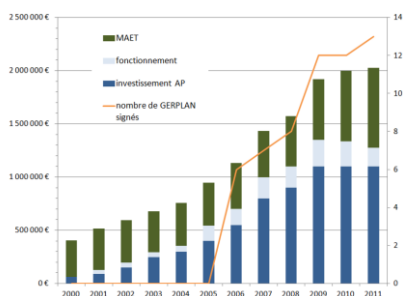
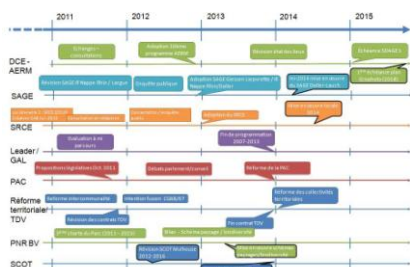
Je vous prie de bien vouloir prendre acte de ce rapport.



Charles BUTTNER

État d'avancement des GERPLAN (mai 2012)



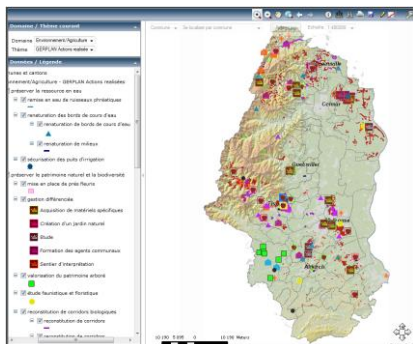


Conseil Général du Haut-Rhin : Évaluation de la politique des plans de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN) 2000-2010

Synthèse des rapports d'évaluation - Phase I et phase II

Version finale - Mai 2012

Benoît Grandmougin, Agathe Duponteil, Brice Amand,
 Alexandra Rossi (ACTeon)



Sommaire

Introduction.....	3
1. Phase I : 10 ans de GERPLAN	4
1.1 Bilan technique de mise en œuvre des actions,.....	5
1.2 Bilan financier.....	6
1.3 Analyse de la procédure – Succès et difficultés	8
2. Réponse aux questions évaluatives	12
2.1 La démarche GERPLAN est-elle connue... et reconnue ? Quelle appropriation ?.....	12
2.2 Les objectifs fixés pour la démarche GERPLAN sont-ils pertinents au regard des enjeux ? ..	14
2.3 Les objectifs ont-ils été atteints ? De manière efficiente ?.....	14
2.4 Quels sont les principaux impacts (sociaux, économiques, environnementaux....) directs, indirects, imprévus ?.....	16
2.5 Le dispositif a-t-il contribué à l'émergence d'une vraie logique de développement territorial ? de démarches et projets innovants ? de convergence entre priorités départementales/locales ? 16	
3. Vers la formulation de recommandations adaptées aux évolutions de contexte	18
3.1 . Recommandations.....	18
3.2 . Vers la construction de scénarios d'évolution	25
Conclusion et perspectives.....	28

Cette note constitue la synthèse des 2 rapports détaillés d'évaluation (phases I et II). Nous invitons le lecteur à s'y référer pour de plus amples informations. Les éléments exposés et notamment les jugements évaluatifs n'engagent que les auteurs de la présente note.

INTRODUCTION

La démarche GERPLAN est née en 2000, à l'initiative du Conseil Général du Haut-Rhin afin de proposer aux EPCI un outil de planification et de gestion de leur espace rural et périurbain. Elle représentait en second lieu une opportunité pour le Conseil Général d'assurer la cohérence et l'articulation de ses politiques environnementales, agricoles et paysagères autour de projets de territoire partagés. Elle s'inscrit ainsi dans la continuité de diverses initiatives locales de démarches agroenvironnementales (Contrats Territoriaux d'Exploitation, plans paysages, Mesure Agro-environnementale Montagne...). La démarche GERPLAN repose sur une construction par les EPCI d'un programme d'actions territorial, à l'issue d'un travail détaillé de diagnostic et de concertation des acteurs locaux – accompagné par les services du Département. Cette démarche, innovante pour l'époque, tire son originalité de l'approche de « démocratie participative » impulsée par une animation locale et s'appuyant sur l'expertise et la base de connaissances partagées du Conseil Général¹ (SIG public : Infogéo68).

L'objet de la présente étude est **d'évaluer les 10 ans de mise en œuvre des GERPLAN** à partir d'un travail en 2 phases :

- **Un premier temps** est consacré à **l'analyse interne de la démarche en réalisant le bilan technique, financier, mais également humain et organisationnel du dispositif** et en soulignant les réussites et difficultés rencontrées ainsi que les adaptations réalisées localement par les EPCI ;
- **Le second temps** vise à recueillir **l'appréciation des partenaires** (techniques, financiers, associatifs) de la démarche, d'analyser d'autres dispositifs territoriaux français et européens, afin de formuler des **propositions d'évolution** du dispositif GERPLAN selon des scénarios d'évolutions contextuels.

L'évaluation se base sur :

- i) une cinquantaine d'**entretiens** avec les 22 binômes animateurs/élus référents dans les structures intercommunales ainsi que les partenaires principaux de la démarche ;
- ii) **l'analyse de 17 contrats triennaux** signés entre les EPCI et le Conseil Général pour la mise en œuvre des actions ;
- iii) l'analyse des **tableaux de bord de suivi** financier et de mise en œuvre des actions GERPLAN (outils de suivi du Conseil Général) ;
- iv) un **questionnaire** quantitatif envoyé aux 12 EPCI ayant achevé un cycle triennal² ;
- v) et **4 ateliers interactifs** (montagne/piémont, ried/plaine, Sundgau, puis atelier élargi) où animateurs, élus et partenaires étaient invités à compléter les résultats d'évaluation et formuler des premières pistes d'évolution du dispositif.

¹ Notamment au travers du Système d'Information Géographique public : <http://www.infogeo68.fr/>

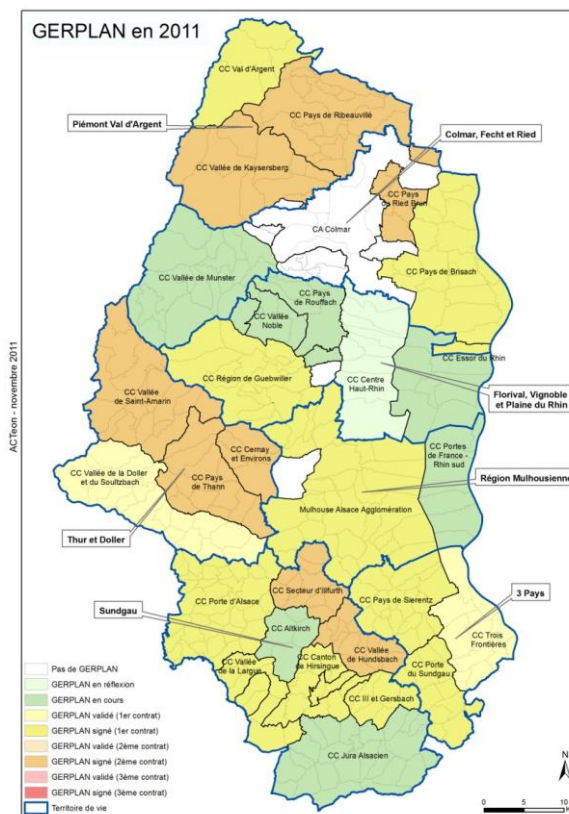
² La mise en œuvre des actions est planifiée en programmes de 3 ans nommés programmes triennaux

1. PHASE I : 10 ANS DE GERPLAN

Le premier objectif de la démarche GERPLAN était de faire adhérer les EPCI à ce dispositif et leur permettre de se l'approprier. Cet objectif s'avère être atteint avec, au 1^{er} novembre 2011 :

- 27 EPCI sur les 29 du Haut Rhin engagées dans la démarche, soit 347 sur 377 communes³,
- 18 EPCI bénéficiant d'un programme d'actions validé,
- 17 contrats triennaux signés avec le Département
- plus de 500 actions réalisées,
- 12 animateurs dédiés.

Figure 1 : État d'avancement des GERPLAN au 1er novembre 2011



Cette réussite est essentiellement due à l'implication des élus et des acteurs locaux et l'énergie impulsée essentiellement par le service Environnement et Agriculture du Département dans la promotion de la démarche. Au fur et à mesure des 10 ans, **la démarche a su évoluer** avec :

- la structuration de **documents méthodologiques** (cahier des charges type, vademecum...);
- l'intégration d'**enjeux nouveaux** : après la préservation du cadre de vie, du patrimoine rural, la gestion optimisée du foncier, sont venus s'ajouter des enjeux de maîtrise des coulées de boues (GERPLAN sundgauviens en 2003), des enjeux périurbains (GERPLAN mulhousien et de sa périphérie en 2005 et 2006), la structuration des circuits courts (à partir de 2007), des enjeux transfrontaliers (GERPLAN Porte de France Rhin Sud, Essor du Rhin et 4 communes allemandes en 2010) ;
- la **réalisation de diagnostics agricoles et hydraulique spécifiques** (à partir de 2003) ainsi qu'une programmation triennale à partir de 2006 pour la mise en œuvre des actions ;

³ Au 1er mai 2012, seule la Communauté d'Agglomération de Colmar ne s'est pas encore engagée dans la démarche, la CC Centre Haut-Rhin s'étant engagé en 2011.

- des **premières évolutions d'échelle d'intervention** : regroupement d'EPCI (Ill et Lauge, Mulhouse Alsace Agglomération) et une mise en cohérence des politiques territoriales du Conseil Général à l'échelle de Territoires de Vie (TdV) initiée en 2010.

Dans un contexte : i) d'évolutions récentes d'enjeux : climat, circuits courts, finances publiques... ii) de politiques territoriales qui s'enchevêtrent : SCOT, SAGE, captages Grenelle, SRCE (trames verte et bleue), Plan Climat, iii) de réforme de la PAC post 2013 et de préparation du 10^{ème} programme d'intervention de l'AERM, iv) et plus généralement de réformes des collectivités territoriales, **la question du positionnement futur du GERPLAN se pose** pour favoriser les synergies et complémentarités. Cette réflexion constitue l'objet de la présente évaluation.

1.1 Bilan technique de mise en œuvre des actions,

Après la période de construction des GERPLAN qui a connu un franc succès et dans laquelle se situent encore 7 EPCI, vient la phase de mise en œuvre des actions.

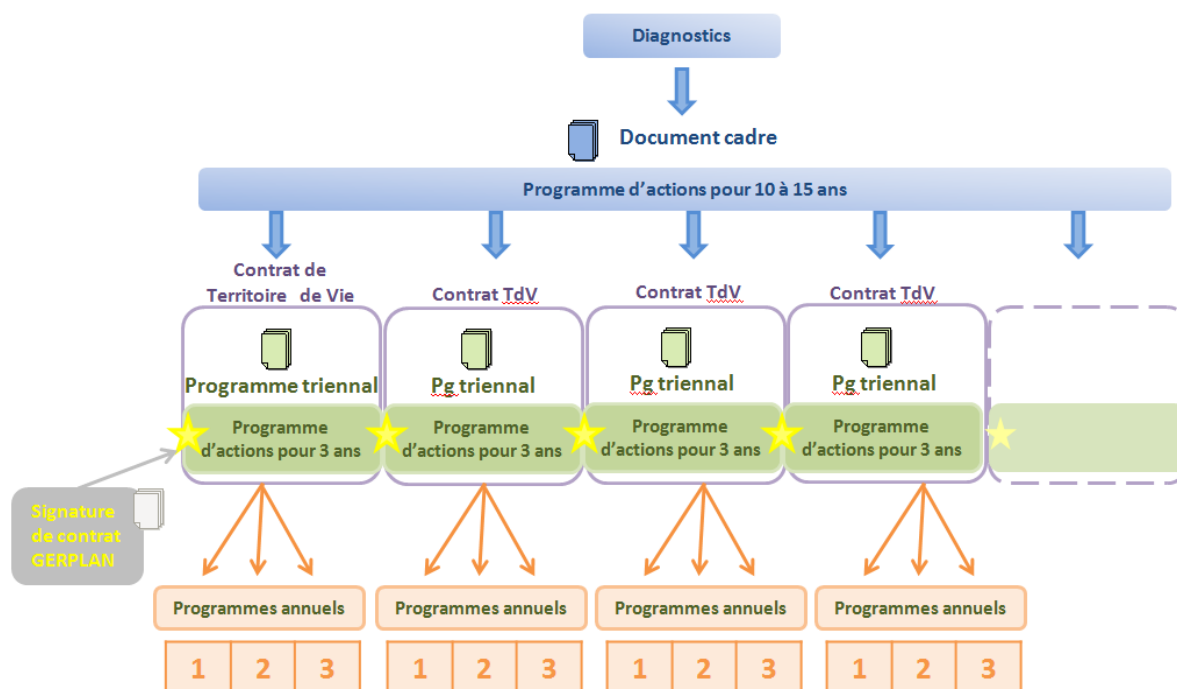


Figure 2: Documents cadre, programmes triennaux, programmes annuels... : les différents documents constitutifs des GERPLAN

Une comparaison des actions envisagées dans les documents cadres (des 13 EPCI ayant terminé un premier programme triennal) et des actions effectivement réalisées a été menée, afin d'estimer les taux de réalisation des actions envisagées. Les chiffres sont à interpréter avec précaution du fait : i) du non recensement dans les tableaux de bord du Département des actions des EPCI sans financement départemental, ii) des difficultés d'affectation des actions aux objectifs initiaux due à une certaine disparité de présentation des documents cadres et contrats triennaux.

Il en ressort néanmoins :



- un **taux moyen de réalisation des actions des documents cadre de 27%** (103 actions sur 388 prévues). Ce faible taux (pour des périodes de 3 à 6 ans de mise en œuvre) est à analyser au regard d'une programmation quasi exhaustive prévue sur 15 ans dans le document cadre. Ramené sur 15 ans, le rythme de programmation apparaît plutôt bon, avec 27% d'actions réalisées sur 32% de la durée totale de programmation écoulee (62 années au total pour les 13 CC, soit 4.77 années en moyenne) ;
- des **disparités de mise en œuvre selon les axes** variant de 42% pour les actions agricoles (circuits courts, manifestations agricoles...) à 9% pour l'axe « urbanisme » limité à des plantations de vergers péri-villageois, des campagnes de sensibilisation des scolaires et l'intégration paysagère de zones industrielles. La prise en compte des préconisations des GERPLAN dans les SCOT n'a pu être recensée que sur les CC de la Vallée de Kaysersberg et du Pays de Ribeauvillé parmi les 13 EPCI analysés ;
- des **disparités de mise en œuvre entre EPCI**, dépendant du temps d'animation alloué et d'un effet « expérience » apportant plus de réalisme dans la programmation triennale ;
- une **priorité de mise en œuvre accordée aux actions les plus simples** (communication et information) permettant une adhésion et un affichage vis-à-vis de la population. Les **actions plus structurantes** et ciblées (bassins de rétention, installation agricoles, circuits courts...) sont souvent abordées lors de la seconde programmation par les EPCI, quitte à laisser de côté les actions « grand public » ;
- des **facteurs freinant la mise en œuvre** d'actions : les difficultés de montage financier (plancher d'aides, non éligibilité au regard des critères départementaux), les limites budgétaires, l'absence de maîtrise d'ouvrage locale ou l'accès au foncier. Ainsi les actions les plus difficiles à mettre en œuvre sont les bassins de rétention, les filières de diversification agricole, la restauration de zones humides et de murets, la création de haies.
-

1.2 Bilan financier

Les premiers contrats de mise en œuvre ne prévoyant pas d'enveloppe budgétaire prévisionnelle, l'analyse financière a été réalisée sur la deuxième vague de contrats triennaux engageant 13 EPCI. **Sur 24,8 M€ prévus par les EPCI sur la période 2000 – 2010, seuls 2,9 M€ soit 12% ont été effectivement engagés.** Ce faible taux est à rapprocher des contraintes précédemment développées et d'une **tendance à la surestimation des budgets triennaux de manière à ne pas constituer un frein aux projets.** 3 axes mobilisent 92% du budget engagé (76% du prévisionnel) : problèmes érosifs et hydraulique (36%), cadre de vie et paysage (40%), agriculture (16%). D'autres axes présentent des niveaux de mise en œuvre particulièrement faibles : « bon climat socio-économique » 2% engagé contre 10% prévisionnel.

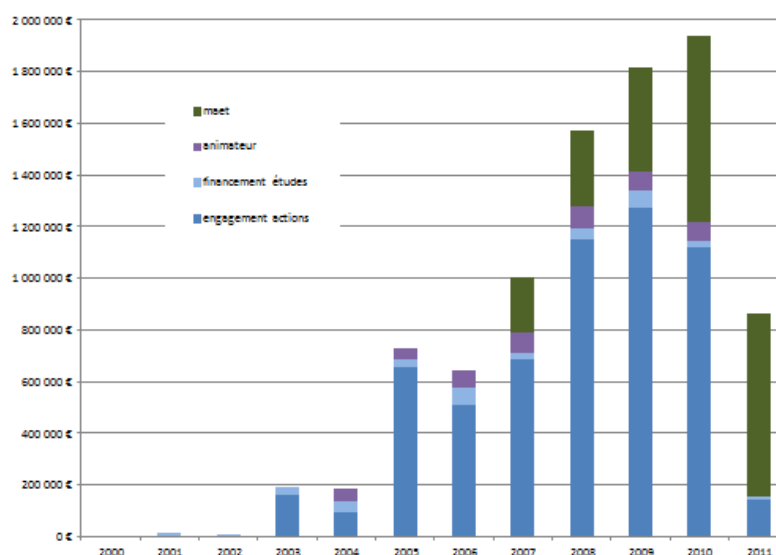
Figure 3: Comparaison des montants prévisionnels des programmes triennaux et des montants réellement engagés pour 13 EPCI en phase de mise en œuvre de leur GERPLAN

	Montant prévisionnel pg triennal	Montant engagé éligible	Ratio réel/ prévisionnel
AGRICULTURE	4 156 696	183 647	4%
PROBLEMES EROSIFS ET HYDRAULIQUES	6 675 431	1 401 561	21%
URBANISME	872 754	71 665	8%
PATRIMOINE NATUREL, EAU ET BIODIVERSITE	1 944 506	131 916	7%
CADRE DE VIE ET PAYSAGE	8 588 095	981 327	11%
BON CLIMAT SOCIO ECONOMIQUE	2 612 045	121 337	5%
TRANSVERSAL	780 974		0%
NON PREVU	0	1 250	
TOTAL	24 849 527	2 891 453	12%

La relation budget engagé/budget prévisionnel varie fortement (de 2% à 88%) selon les EPCI, du fait **d'effet expérience/réalisme en seconde programmation**. Ainsi les contrats triennaux ne paraissent pas jouer leur rôle d'outil de pilotage et de prévision budgétaire mais plutôt d'enveloppe maximale non contraignante.

Au niveau du Conseil Général, la prévision budgétaire annuelle apparaît plus réaliste avec un taux moyen de 64% d'engagement (8,1M€) par rapport au prévisionnel (12,6M€) sur la période 2000-2010. Ce taux s'est affiné au fur et à mesure du processus (80% sur la période 2005-2010). Parmi les 8,1M€ engagés par le Conseil Général, **les aides sur les actions représentent 70%** (5,7M€). Les mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt)⁴ ont pris de l'envergure progressivement jusqu'à représenter 40% du budget GERPLAN du Conseil Général en 2010 (20% sur la période 2000-2010). Enfin **les études préalables et le financement des postes d'animateurs ne représentent respectivement que 4% et 6%**, poids relativement faible au regard de leur rôle essentiel dans la démarche.

Figure 4: Montants engagés par le CG68 pour les GERPLAN de 2000 à 2010 (2011 incomplet)



⁴ Les MAE sont des mesures favorables à l'environnement mises en place par les agriculteurs en contrepartie d'une indemnisation dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC). Les MAEt sont des MAE territorialisées, contractualisées sur des zones à enjeux spécifiques (érosion, captages, biodiversité, zones inondables...)

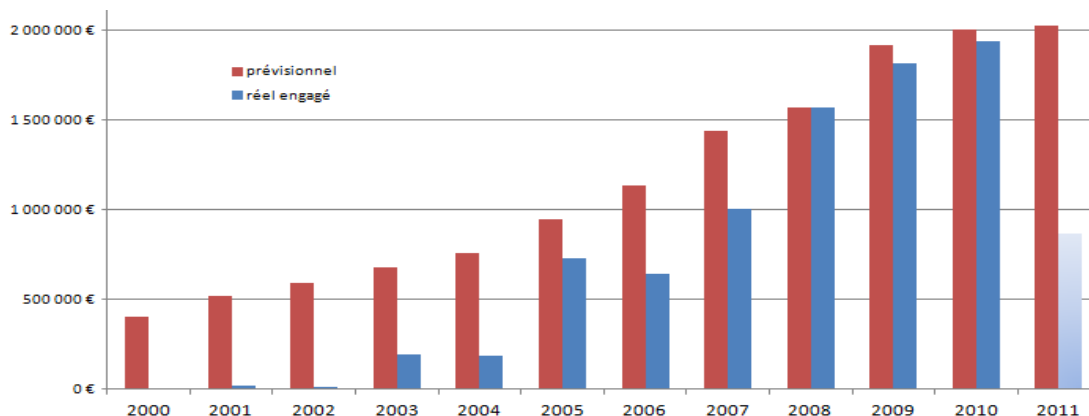


Figure 5: Comparaison des montants prévisionnels et engagés par le CG68 pour les GERPLAN de 2000 à 2010 (2011 incomplet).

1.3 Analyse de la procédure – Succès et difficultés

▪ Méthode et procédure

Les **diagnostics** des GERPLAN ont permis de bénéficier d'un **état des lieux détaillé et cartographié** au 1/5 000 du contexte environnemental, paysager et agricole des EPCI. Au-delà de cette photographie, une grande réussite de la phase de diagnostic est la **mise autour d'une même table d'acteurs d'un territoire sans interactions antérieures** (agriculteurs, associations, collectivités...).

Selon les GERPLAN, la durée de cette phase varie de 18 mois à 6 ans avec une moyenne de 3,5 années. Il s'agit d'un travail dense et cadré par la méthodologie proposée par le Département. **3 bureaux d'études ont réalisé 90% des études environnementales**, ce qui permet à la fois une parfaite maîtrise de la méthode, mais également une créativité limitée en terme d'actions proposées pour nourrir les groupes de travail. La durée et le coût des diagnostics dépendent notamment du nombre de communes de l'EPCI et des entités éco-géographiques présentes.

La phase de **concertation** menée en parallèle et suite au diagnostic paraît essentielle à la démarche. Les enquêtes ou les réunions grand public et la diffusion de synthèses pédagogiques permettent en effet un premier contact avec les habitants. Des premières **actions de préfiguration** sont menées dans 80% des cas pour passer d'ores et déjà à la mise en œuvre d'actions tangibles. A ce stade, un essoufflement de la démarche est noté dans un quart des GERPLAN.

Un **manque d'implication d'acteurs** est noté dans 73% des EPCI et concerne principalement les chasseurs, pêcheurs, et acteurs forestiers⁵ (agriculteurs et associations environnementales dans une moindre mesure).

Une fois le programme d'actions adopté, le **comité de pilotage**⁶ **disparaît en phase de mise en œuvre dans 7 EPCI sur 11**. Certains EPCI continuent le pilotage des actions au travers de groupes de

⁵ Moins concernés du fait de la limitation des GERPLANS aux espaces ouverts.

travail (5 sur les 7 sans groupes de travail). Mais parfois certains acteurs sollicités et engagés au préalable lors de l'élaboration du programme d'actions se retrouvent écartés du suivi de la mise en œuvre. Cet écart se traduit par un **essoufflement de la démarche en phase de mise en œuvre ressenti dans 65% des EPCI**.

Au-delà des supports et document de référence d'appui aux animateurs GERPLAN, les **services du Conseil Général ont été fortement présents sur le terrain** durant ces 10 années de GERPLAN, pour faire connaître la démarche, aider les élus et animateurs à impulser les diagnostics. Cette présence fortement demandeuse en temps, en journée comme en soirée, pour les équipes du Département, est reconnue par la majorité des personnes rencontrées.

▪ *Échanges d'informations*

L'**analyse des échanges** (données, expertise, avis...) entre acteurs montre un **foisonnement de l'information lors de la phase de diagnostics** autour des acteurs clefs : EPCI, bureau d'étude, services du Département, Chambre d'Agriculture. Tous les acteurs principaux du territoire sont sollicités pour alimenter la photographie du territoire et proposer des préconisations d'actions.

En phase de mise en œuvre, ces échanges apparaissent plus bilatéraux entre l'animateur ou l' élu référent et le porteur de projet. Les réflexions et suivi collectifs sont désormais moins fréquents. Ce relâchement peut être expliqué par : i) certains acteurs qui ne souhaitent pas ou ne considèrent pas de leur compétence la mise en œuvre des actions, ii) des choix d'actions qui écartent inévitablement certains acteurs, iii) l'arrêt du comité de pilotage précédemment souligné. Les acteurs rencontrés attestent d'une **fluidité des échanges avec les services du Département** (SAR, SEA, DAT), et **plus de difficultés rencontrées avec la Chambre d'Agriculture** (échanges d'information sur les animations et MAEt contractualisées). Par ailleurs certains animateurs GERPLAN regrettent le **manque de passerelle avec l'urbanisme** et souhaiteraient être d'avantage associés aux révisions de documents d'urbanisme de leur territoire (PLU, SCOT).

▪ *Positionnement du Conseil Général*

Le positionnement du Conseil Général au sein de la démarche GERPLAN est délicat. Il s'agit d'accompagner les EPCI dans la démarche en leur apportant méthode, ingénierie et financement sans pour autant s'immiscer trop dans le processus. Ainsi **pour l'ensemble des sondés, la position de l'équipe GERPLAN du Département correspond à sa mission d'appui**. Ces EPCI apprécient que l'équipe GERPLAN du Département intervienne en cas de difficultés ou de période de stagnation dans la démarche. L'appréciation sur l'intervention du Service Aménagement des Rivières semble plus mitigée et fluctue entre « sous-accompagnement » et « sur-accompagnement » selon les EPCI.

⁶ Cette instance composée de représentants locaux des usagers des espaces, collectivités territoriales et administrations assure un suivi de la réalisation des diagnostics agricoles, environnementaux et hydrauliques afin d'aboutir au document cadre et au programme d'actions correspondant.



▪ Animation

L'animation joue un rôle clé dans un GERPLAN. **En moyenne 0,7 ETP y est consacré par EPCI avec une grande variabilité entre EPCI** et aucun lien significatif avec la taille de l'EPCI. Les animateurs à temps partiel peuvent être confrontés à des difficultés de gestion de leur temps, alors que l'animation effective du GERPLAN leur demanderait des moyens supplémentaires. La **mutualisation d'animateurs** (CC Vallée Noble/ Région de Guebwiller, Ill et Largue, Essor du Rhin/Porte de France Rhin sud) semble être une bonne option pour assurer la spécialisation et l'efficacité de l'animation.

▪ *Évolution récente : les Territoires de Vie (TDV)*

La réorganisation de la politique du Conseil Général en TDV fin 2009 **constitue une menace plus qu'une opportunité** pour la majorité des animateurs et élus référents des GERPLAN (90% des sondés). Les avis divergent entre EPCI mais les messages de fond suivants émergent :

- Des **pas de temps et des échelles géographiques non cohérentes** avec celles des GERPLAN ; les problèmes de calendrier devraient s'estomper avec un calage commun à partir de 2014 ;
- Un **sentiment de mise en concurrence des actions du GERPLAN** avec d'autres politiques territoriales (sociales, sportives, services...). Si 7 EPCI sur 11 indiquent avoir subi des adaptations de leur budget suite à la réorganisation en TDV, peu d'entre eux semblent avoir été effectivement restreints en matière d'actions du fait du surdimensionnement des actions précédemment mentionnées ;
- Néanmoins, un **intérêt à travailler à plusieurs EPCI** sur des enjeux dépassant les limites intercommunales pour réduire les coûts de montage des dossiers et gagner en efficacité : alimentation de restaurations collectives en production en circuits courts (notamment lorsque l'offre de produits agricoles d'un EPCI est limitée), développement de l'attractivité touristique (sentiers d'interprétation), filière de collecte de pneus/bâches, gestion différenciée.

Ce sentiment de méfiance à l'égard des TDV semble avoir été accru par une **révision simultanée du guide des aides** du Conseil Général (passage du financement des études de 70% à 40%, des actions d'investissement de 80% à 40%, plancher de subvention de 500€). La concrétisation d'actions devient ainsi plus difficile dans un contexte d'autofinancement limité des communes et des EPCI.

▪ *Revue de presse, supports de communication et cartographie*

• Revue de presse et supports de communication :

Les 12 articles parus dans la **presse spécialisée nationale** (environnement/aménagement) sur les GERPLAN démontrent le caractère novateur de la démarche en insistant particulièrement sur leur ambition de conciliation entre agriculture et développement urbain.



La revue de presse régionale montre une **forte utilisation du levier de presse locale** pour la diffusion de l'information (180 articles publiés en 2011). Ces articles relaient majoritairement 3 types d'information : des signatures de contrats GERPLAN, des actions réalisées ou à venir, des informations générales sur la procédure (nouvel animateur, avancement...). D'autres articles parus dans la **presse locale spécialisée** (Paysan du Haut Rhin, Fruits et Abeilles...) ont permis de relayer des messages plus techniques sur les modalités d'appui des GERPLAN aux porteurs de projets (agriculteurs, associations...).

En parallèle le Conseil Général a développé des **supports de communication** pour présenter la démarche (2 livret A5 et une brochure) et utilise régulièrement « Haut –Rhin Magazine » pour relayer les avancées de la démarche.

- **Un accompagnement cartographique complet :**

Le Conseil Général a développé un accompagnement cartographique complet à destination des acteurs des GERPLAN et du grand public avec la mobilisation d'un mi temps sur le SIG dédié. Une base de données cartographique quasi complète a pu être développée à partir des diagnostics et documents cadre GERPLAN et d'autres ressources. Ces ressources sont mises à disposition du grand public par un espace de cartographie interactif (Infogéo68). Un dispositif cartographique aussi complet sur une politique départementale est rare et est salué par la majorité des acteurs rencontrés.

- **L'espace collaboratif GERPLAN :**

Enfin, afin d'appuyer les EPCI dans l'élaboration de leur GERPLAN, un espace collaboratif a été mis en place. Cette plateforme accessible par Internet et hébergée par le Conseil Général renseigne différentes rubriques régulièrement mises à jour : Agenda, activités du réseau GERPLAN, bibliothèque (diagnostics, documents cadre, guides méthodologiques...), panorama de presse. Cet outil est particulièrement apprécié par les animateurs GERPLAN. Quelques propositions d'amélioration de la lisibilité de l'information sont soulignées dans le chapitre des recommandations.

2. REPONSE AUX QUESTIONS EVALUATIVES

2.1 La démarche GERPLAN est-elle connue... et reconnue ? Quelle appropriation ?

- *Une bonne appropriation par les EPCI et les communes*

Les retours d'entretiens et questionnaires quantitatifs soulignent une bonne connaissance de la démarche par les élus communaux et intercommunaux. Un léger **déséquilibre existe entre la connaissance au sein des communes (73% de bonne connaissance) et des intercommunalités (90%)** du fait de certaines communes restant en marge du dispositif (souvent pour des raisons politiques ou conflits historiques). Selon les EPCI, le positionnement diffère entre les cas où l'animateur initie et coordonne les actions, et d'autres où il se positionne en facilitateur d'actions impulsées par les élus et services communaux.

- *Une démarche étiquetée « Conseil Général du Haut-Rhin » par les acteurs externes*

Tandis que les agents et élus communaux et intercommunaux voient naturellement dans le GERPLAN un outil de l'EPCI (à 73%) plutôt que du Conseil Général, les entretiens avec les acteurs externes pointent une monopolisation de la démarche par le Conseil Général qui initie, pilote, oriente la démarche. Certains de ces acteurs regrettent ainsi que les GERPLAN se soient **progressivement focalisés sur les thèmes que subventionne le Conseil Général** (bassins de rétention, MAEt, murets...). En raison de **l'accompagnement privilégié réalisé par le Conseil Général**, les outils départementaux sont davantage sollicités dans les programmes d'actions que ceux régionaux ou nationaux pourtant proposés aux EPCI (trame verte et bleue, aides Conseil Régional ou Agence de l'eau...). De plus, les porteurs de ces autres outils (Conseil Régional, Agence de l'eau, Etat...) ne sont pas toujours présents lors des réunions d'élaboration des plans d'actions GERPLAN (même s'ils sont conviés). Leur « boîte à outils » s'en voit ainsi moins relayée que celle du Conseil Général. Par ailleurs du fait de divergences politiques entre chambres consulaires, Agence de bassin, Conseil Régional, Conseil Général et EPCI, certains outils sont peu appuyés (exemple des ENS ou des solutions alternatives aux bassins de rétention plus développés dans certains départements voisins). La signature des contrats GERPLAN uniquement bilatérale Conseil Général – EPCI et plus récemment **l'intégration du budget GERPLAN dans les contrats de TDV** a vu se restreindre les marges de manœuvre (financières, thématiques et outils mobilisables) et se renforcer l'étiquetage « Conseil Général » des GERPLAN.

- *Une appropriation progressive de la démarche par les porteurs d'actions*



La large diversité d'acteurs impliqués dans le diagnostic et pour certains dans la mise en œuvre d'actions (associations arboricoles, apicoles, environnementales, centre d'initiation à la nature et à l'environnement, agriculteurs...) témoigne de l'appropriation de la démarche par ces acteurs. Des réunions d'informations et brochures sont réalisées à leur destination et le GERPLAN devient un réflexe pour les porteurs de projets dans 64% des EPCI enquêtés.

Cette appropriation est facilitée par la concertation en phase de diagnostic et la représentation de ces structures au sein du comité de pilotage.

Néanmoins les entretiens avec les représentants agricoles montrent que les actions agricoles **ne sont pas spécifiquement étiquetées « GERPLAN »** mais font partie de l'ensemble des outils agroenvironnementaux disponibles pour l'agriculteur (Plan Végétal Environnement, Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage, Prime à l'herbe, MAEt...)

Par ailleurs les animateurs GERPLAN soulignent **qu'ils sont très rarement invités, sollicités ou informés des autres démarches** en cours sur leur territoire (MAEt animées par la Chambre d'agriculture, élaboration/révision des SCoT, élaboration/révision de schéma d'aménagement et de gestion des eaux). Sur des documents d'urbanisme plus locaux comme les POS ou les PLU, la consultation des GERPLAN est plus fréquente sans pour autant être systématique.

- **Un grand public plus difficile à toucher...**

L'évaluation montre une appropriation plus difficile du grand public (avec une mauvaise connaissance dans 90% des GERPLAN enquêtés). Cette difficulté peut s'expliquer par :

- **Un affichage GERPLAN discret et/ou incompris du grand public.** Le logo GERPLAN n'est par exemple apparu qu'en 2010... Le grand public a quelquefois connaissance des actions réalisées mais ne les associe pas au programme GERPLAN mais plus à une action environnementale ponctuelle de l'EPCI ou de la commune.
- **Des actions ponctuelles avec des bénéficiaires limités** (construction de bâtiments d'élevage, restauration de murets, soutien à des associations restreintes d'arboriculteurs – apiculteurs)
- **Une difficulté de lisibilité des GERPLAN du fait de la grande diversité des actions** qu'ils intègrent.

Néanmoins les actions de sensibilisation grand public, les marchés paysans, les commandes groupées d'arbres permettent de proposer des actions GERPLAN « grand public ». Par ailleurs, les enquêtes « grand public » lors du diagnostic, malgré des taux de réponse limités, permettent de faire connaître la démarche au plus grand nombre d'habitants. Les relais dans les bulletins communaux sont aussi un bon moyen de communication.



2.2 Les objectifs fixés pour la démarche GERPLAN sont-ils pertinents au regard des enjeux ?

- **Une bonne pertinence des objectifs vis-à-vis des enjeux**

Les travaux de diagnostic (observations de terrains, enquêtes, groupes de travail) permettent de disposer d'une **caractérisation détaillée des enjeux du territoire**. En règle générale chacun de ces enjeux fait ensuite l'objet d'objectifs et d'orientations à travers le document cadre du GERPLAN. Ainsi, ces documents présentent une **bonne pertinence entre enjeux du territoire et objectifs affichés**. Néanmoins ces objectifs souffrent dans certains cas de formulations imprécises et ne sont pas systématiquement quantifiés et datés dans les documents cadre. Ils le sont néanmoins lors de la transcription opérationnelle en programmes triennaux.

- **Des programmes d'actions pas toujours à la hauteur des objectifs affichés**

En effet, **certains enjeux forts des territoires** : protection du foncier agricole périurbain, pérennité économique des exploitations agricoles, installations agricoles...**manquent d'objectifs chiffrés et d'actions opérationnelles à la hauteur de l'enjeu**, soit par absence de leviers, soit dans un souci de consensus, ou du fait de difficultés politiques de mise en œuvre. Ce décalage est particulièrement révélé sur les questions de **gestion du foncier péri-villageois et périurbain**, où les GERPLAN affichent des objectifs de « maîtrise de l'urbanisation », alors que les actions intégrées dans les programmes consistent en de l'accompagnement paysager de l'urbanisation ou de valorisation du patrimoine (entrées de communes, aménagement de zones d'activités ...).

Sur d'autres orientations (cadre de vie, patrimoine naturel...), les entretiens et l'analyse des taux de réalisation (Cf. phase I) révèlent une **tendance au surdimensionnement des actions** afin de ne pas constituer un frein aux projets en cas de réalisation dans le contrat triennal. Ainsi les programmes d'actions correspondent plus à des listes exhaustives non limitantes qu'à une sélection ciblée, pertinente et réaliste d'actions pour répondre à des objectifs quantifiés.

2.3 Les objectifs ont-ils été atteints ? De manière efficiente ?

- **Une atteinte mitigée des objectifs**

Les **objectifs premiers des GERPLAN ont été atteints** :

- une **couverture généralisée du territoire** (27 EPCI sur 29 engagés, 347 communes sur 377) avec une structuration progressive de la démarche (thématique et méthodologique)
- le développement d'un **état des lieux environnemental, paysager et agricole détaillé** et cartographié des territoires haut-rhinois

- la **mise autour de la table d'acteurs** n'interagissant pas antérieurement pour acquérir une **vision commune** du territoire.

En revanche la mise en œuvre des actions paraît plus délicate. Au niveau des EPCI, seuls 27% des actions et 12% des budgets prévus ont été effectivement engagés sur les premiers contrats triennaux avec de grandes disparités entre axes (de 9 à 42% des actions) et entre EPCI. Le taux de réalisation technique des actions est néanmoins à nuancer lorsqu'on projette les GERPLAN sur une durée de réalisation de 15 ans (optique des documents cadre), néanmoins le taux de réalisation budgétaire correspond bien aux budgets des contrats triennaux prévisionnels par rapport aux budgets engagés sur la période écoulée. Comme indiqué précédemment, l'atteinte des objectifs est aussi confrontée à des difficultés de montage financier (plancher d'aides, non éligibilité aux aides), d'absence de maîtrise d'ouvrage locale, de difficultés d'accès au foncier et parfois d'absence de portage politique. Un effet « expérience » semble amener plus de réalisme dans les secondes programmations et une meilleure atteinte des objectifs fixés.

Parmi les actions principales que l'on « doit » aux GERPLAN, selon les animateurs et élus (et non partagé par certaines structures portant ces actions), on retrouve les MAEt hors montagne, la gestion différenciée, les améliorations pastorales, les sentiers d'interprétation, les opérations murets et haies, les opérations « vivent les vergers », l'accès aux fermes isolées, les animations, les opérations « zéro phyto ».

▪ *Une grande hétérogénéité d'actions rendant l'évaluation de l'efficacité délicate*

L'efficacité des actions est délicate à estimer du fait de la multiplicité des actions, néanmoins il peut être dégagé :

- des actions **coûteuses**⁷, dont l'efficacité peut être estimée directement en termes de plus value économique et protection des biens et des personnes (actions hydrauliques, agricoles, touristiques...). Trois axes mobilisent 92% du budget engagé (76% du prévisionnel) : Problèmes érosifs et hydraulique (36%), Cadre de vie et paysage (40%), Agriculture (16%) ;
- des **actions peu coûteuses, et relativement efficaces** à moyen terme : sensibilisation du grand public et des scolaires à la protection du cadre de vie et de l'environnement. Elles permettent une visibilité « grand public » des GERPLAN ;
- des actions **peu coûteuses** (embellissement d'entrée de village, sentiers d'interprétations, distribution d'arbres...) **mais qui peuvent être considérées comme « du luxe » non essentiel** en contexte de restrictions budgétaires sur des services publics prioritaires (social, économique, médical, scolaire...). Il est néanmoins important de souligner que ces actions critiquées sont peu coûteuses - de l'ordre de quelques milliers d'euros - si on les compare à celles d'autres domaines (routes, social, économique...) qui se comptent en millions d'euros; de plus, elles sont relativement populaires auprès du grand public.

⁷ Coûts unitaires moyen de 117 000 € pour les actions de l'axe hydraulique, 27 000 € pour les actions « cadre de vie », 6 000 € pour l'axe agriculture



2.4 Quels sont les principaux impacts (sociaux, économiques, environnementaux...) directs, indirects, imprévus ?

En matière d'impacts, les **effets positifs dominent l'évaluation**. 3 types d'impact peuvent être différenciés :

- **L'impact environnemental**, auquel contribuent notamment les MAEt dont le taux de contractualisation atteint des records nationaux dans le Haut Rhin (90% en zone de montagne). La plus-value des GERPLAN dans ce domaine est un décloisonnement de l'environnement en l'intégrant dans les politiques communales (désherbage alternatif, vergers écoles...), les exploitations agricoles (MAEt, intégration paysagère des bâtiments, circuits courts...), les zones d'activités (zones industrielle de Cernay....) ;

- **L'impact social**, dont la première réussite réside dans les liens créés entre acteurs de sphères (élus, professionnels, associatifs...) et de thématiques différentes (hydraulique, agriculture, environnement...). D'autres actions comme l'amélioration de l'accessibilité des exploitations agricoles, les circuits courts et marchés, les chantiers de réinsertion concourent à la fédération des territoires ;

- **L'impact économique** au travers : i) la pérennisation (voire création) d'emplois au sein des EPCI, points de vente collectifs de produits agricoles, ii) la sécurisation des revenus agricoles par la pérennisation des outils de production (bâtiments d'élevage, accès aux fermes isolés...), les coûts évités dus aux bénéfices environnementaux des actions (maintien de l'herbe sur les captage d'eau potable, bassin de rétention évitant les dégâts de coulées de boue...)

Certains acteurs nuancent néanmoins ces impacts positifs en soulignant que le programme d'actions et sa mise en œuvre effective ne sont pas toujours à la hauteur des ambitions fixées lors du diagnostic : « *un éléphant qui accouche d'une souris...* ».

2.5 Le dispositif a-t-il contribué à l'émergence d'une vraie logique de développement territorial ? de démarches et projets innovants ? de convergence entre priorités départementales/locales ?

- **Un objectif de planification territoriale atteint**

Le premier objectif visant à une construction collégiale d'un plan territorial pour l'EPCI semble être atteint. Ainsi la réunion d'acteurs de sphères (élus, professionnels, associatifs...) et de thématiques différentes (hydraulique, agriculture, environnement...) pour valider un diagnostic et un plan d'actions commun d'un même EPCI témoigne de **l'émergence d'une dynamique territoriale**.

D'une manière générale, les acteurs rencontrés ne considèrent pas que le GERPLAN a permis de faire émerger de nouvelles thématiques. En revanche il a **permis de concrétiser les actions (ou simplement les idées) en créant les instances de concertation préalable et le cadre d'appui**



technique et financier à la réalisation des actions (création ou adaptation de lignes d'interventions du Conseil Général). Les MAEt hors montagne, l'opération « Vivent les vergers », les réhabilitations de murets, les collectes de pneus et les animations locales ou scolaires ... n'auraient probablement pas eu lieu sans la démarche GERPLAN.

Dans d'autres cas, les GERPLAN sont plus perçus comme des **facilitateurs d'actions** qui auraient néanmoins vu le jour (probablement plus tard ou dans une moindre ampleur) sous la pression des habitants ou groupes professionnels (abattoir, circuits courts, démarches zéro phyto, sentiers d'interprétation...). L'enjeu réside plus maintenant dans la **pérennisation de cette dynamique territoriale** impulsée, à l'heure où des signes d'essoufflement de la démarche apparaissent dans 65% des EPCI (disparition du comité de pilotage, manque de maîtrise d'ouvrage d'actions...).

▪ ***Une convergence des politiques départementales et territoriales... au détriment des autres politiques ?***

Le processus même d'élaboration des GERPLAN sous **l'impulsion de l'EPCI et l'appui technique, humain et financier du CG68 démontre bien cette convergence de politique locale et départementale** aboutissant à la signature d'un programme d'action commun entre EPCI et CG68. Comme indiqué précédemment, certains acteurs regrettent que les GERPLAN se soient progressivement centrés **autour des thèmes et outils subventionnés par le Département** (bassins de rétention, MAEt, murets...). Ce phénomène de convergence CG68/EPCI et divergence des autres politiques territoriales semblent s'être légèrement estompé récemment du fait :

- i) d'un **effet « expérience »** des premiers programmes triennaux qui permettent aux EPCI de s'écarter en seconde ou 3^{ème} programmation du cadre du Conseil Général (Contrat de territoire de vie) en incluant des actions sur **d'autres thématiques, avec d'autres partenaires ou d'autres sources de financement**;
- ii) des évolutions de **divergences/convergences politiques entre élus d'EPCI et du Conseil Général**. Par ailleurs des incertitudes sur ces convergences de politiques et même de pérennité du dispositif sont soulevées par la réforme de l'intercommunalité et les perspectives de fusion Haut-Rhin /Bas-Rhin.

3. VERS LA FORMULATION DE RECOMMANDATIONS ADAPTEES AUX EVOLUTIONS DE CONTEXTE

3.1 . Recommandations

Les recommandations formulées dans ce chapitre sont notamment issues :

- i) des analyses technico-économiques des GERPLAN engagés,
 - ii) des retours d'ateliers avec les acteurs internes puis externes,
 - iii) des entretiens individuels,
 - iv) des enseignements d'autres expériences de démarches territoriales françaises et européennes.
- Le tableau suivant présente une synthèse de ces démarches en pointant les enseignements intéressants dans le cadre de l'évolution des GERPLAN.

Tableau 1: Autres démarches territoriales analysées et enseignements pour les GERPLAN

Démarche	Organisation générale	Cas d'étude	Enseignements pour la démarche GERPLAN
Contractualisation collectivités / agriculteurs pour la protection de captage et circuits courts	Contractualisation urbain/agricole pour la protection de la qualité des eaux /paysages	Ville de Lons le Saunier	Projets portés avec énergie par les élus Objectifs clairs et actions ciblées Identification de personnes relais parmi les populations cibles (agriculteurs, restaurateurs ...) Enveloppe financière importante
SCOT Grenelle : Schéma de Cohérence Territoriale	Piloté par l'Établissement Public du SCoT de la Région Urbaine de Grenoble (Collectivités et EPCI adhérent). Missions : Piloter la construction /concertation autour du SCoT en assurant la mise en œuvre auprès des 273 communes de son périmètre, en qualité de personne publique associée aux PLU des communes	Grenoble	Outil de protection et gestion du foncier agricole et naturel périurbain : Double concertation géographique et thématique ; Cartographie des espaces agricoles stratégiques et programme d'actions de pérennisation des exploitations ; Vision globale de tous les enjeux territoriaux ; Prévu pour 20 ans, avec a minima une analyse des résultats au bout de 10 ans et une évaluation tous les 6 ans Ajout d'enjeux complémentaire aux SCoT antérieurs : Gestion économe de l'espace ; Prise en compte des Plans Climat-Énergie Territoriaux ; Prise en compte des Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (TVB) ; Développement prioritaire de l'urbanisation dans les secteurs desservis par les transports en commun ; Possibilité de définir des secteurs aux performances énergétiques renforcées ; Possibilité de définir des secteurs à densité minimale
PAEN : périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains	Sous la compétence des Départements par la loi « Développement des Territoires Ruraux » de février 2005 Outil de gestion du foncier agricole et naturel périurbain : Une délimitation de périmètre compatible avec les SCOT/PLU/POS	St Chamond/ St Etienne	Lien foncier bâti et pérennité économie agricole Portage partagé (Région, Conseil Général, St Etienne Métropole) ; Rend effectif un engagement des élus de la commune de soutien à l'agriculture ; Un document annexé aux documents d'urbanisme ; Un plan d'action sur 5 ans (au-delà des PLU révisables tous les 2 ans)

Démarche	Organisation générale	Cas d'étude	Enseignements pour la démarche GERPLAN
	Programme d'action élaboré avec accord des communes et avis de la chambre d'agriculture, ONF, PNR : Aménagements, orientations de gestion, acquisitions, préemptions, ENS		
ZAP : Zone Agricole protégée	Servitudes d'utilité publique instaurées par arrêté préfectoral , à la demande des communes.	Montlouis sur Loire (37)	La ZAP est une servitude d'utilité publique s'imposant aux PLU ; Un diagnostic multi-acteurs ; Prise en compte des espaces dédiés à l'urbanisation sur du long terme ; Au final des zones de préservation ; La ZAP n'est ici qu'un axe de projet plus global sur l'agriculture périurbaine.
AEU : Approche environnementale de l'urbanisme de l'ADEME	Accompagnement de l'ADEME sous forme de prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour intégrer la dimension environnementale à chaque étape d'un projet urbain	Vénérand (17)	Étude d'assistance à la maîtrise d'ouvrage permettant une prise en compte transversale de l'environnement (énergie, déplacement, gestion des déchets...) lors de l'élaboration de PLU, SCOT ou ZAC ; Pose les bonnes questions sur les enjeux environnementaux ; Subvention Région / ADEME ; L'AEU peut initier une étude hydraulique complémentaire.
L'expérience Suisse Une démarche territoriale proche des GERPLAN.	Paiements directs qui servent à indemniser les prestations d'intérêt général, notamment écologiques, rendues par les agriculteurs	Canton de Bâle	Une gouvernance locale et concertée qui associe les agriculteurs et les acteurs à l'élaboration des mesures et à leur contrôle qui assure une adaptation fine au territoire à travers les modulations géographiques

Le tableau suivant synthétise les **recommandations issues des phases antérieures d'évaluation**. Certaines peuvent paraître contradictoires, d'autres complémentaires. **Leur combinaison est ensuite établie au travers de scénarii d'évolution** de la démarche GERPLAN exposé dans le paragraphe suivant.

Tableau 2: Synthèse des recommandations d'évolution de la démarche GERPLAN

Axe	Recommandation	Détails - actions
Positionnement général	R1.1 : Resserrer les liens entre acteurs et mobiliser d'autres modes de contractualisation pour financer les actions GERPLAN	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres de travail entre acteurs potentiels de ces contractualisations (Agence de l'eau Rhin Meuse, DRAAF, Conseil Régional, PNRBV...) et représentants des GERPLAN (SEA - SAR-CG) - D'autres modes de contractualisation pour financer les actions prévues dans le GERPLAN en dehors du cadre du Conseil Général FEADER / réforme de la PAC Post 2013 qui pourrait remettre en question l'exception haut-rhinoise de contractualisation des MAEt à l'échelle globale de l'exploitation. 10ème programme d'intervention, de l'AERM GERPLAN = relais privilégiés pour les mesures du SDAGE et des SAGE sous maîtrise d'ouvrage des communes
	R1.2 : Faire des GERPLAN et des Contrats de territoire de Vie deux outils complémentaires	Repositionner ces deux outils : <ul style="list-style-type: none"> - Un GERPLAN – outil de planification des EPCI- composé d'une liste exhaustive d'actions à mener pour atteindre ces objectifs à moyen et long terme, signé par l'ensemble des parties prenantes ; - Le contrat territoire de vie – outil de programmation du Conseil Général, ne couvrant qu'une partie des actions du GERPLAN dont la maîtrise d'ouvrage, le cofinancement, la faisabilité (dont la maîtrise du foncier) sont clarifiées
	R1.3 : Redonner au GERPLAN sa portée transversale et participative en assurant une co-signature des GERPLAN par les parties prenantes.	Ouvrir et encourager la signature du contrat GERPLAN par les différentes parties en charge de sa mise en œuvre
	R1.4 : Encourager et valoriser les atouts des GERPLAN : animation locale et ingénierie des services du Département	<ul style="list-style-type: none"> - Encouragement à l'animation locale : maintien, formation, mutualisation - Valorisation de l'ingénierie du Département : caractérisation de cette ingénierie, structuration d'outils de suivi du temps passé par dossier et de chiffrage des coûts, un affichage dans les outils de communications et contractualisation du Conseil Général
Méthodes et processus	R2.1 : Simplifier et mutualiser les efforts de diagnostic	Simplification et raccourcissement de la procédure de diagnostic <ul style="list-style-type: none"> - mutualisation des diagnostics de territoires aux contextes proches - collecte et analyse préalables des diagnostics des autres démarches territoriales (SAGE, SCOT, SRCE,...) - réduction du nombre de réunions en quelques demi-journées ciblées sur les phases charnières de diagnostics

Axe	Recommandation	Détails - actions
Méthodes et processus	R2.2 : Poursuivre et élargir les réunions de comité de pilotage en phase de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Continuité des réunions du comité de pilotage lors de la phase de mise en œuvre - groupes de travail thématiques en parallèle - élargissement du comité de pilotage en phase de mise en œuvre à toutes les structures institutionnelles, associatives ou professionnelles qui seront en charge de la mise en œuvre d'actions
Réseau et suivi des GERPLAN	R3.1 : Ouvrir le réseau des animateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser le réseau : assurer à minima 3 réunions par an - Convier spécifiquement certains organismes (Chambre d'agriculture, DDT, Agence de l'Eau, ...) - Organiser des rencontres bilatérales entre animateurs SAGE / SCOT / LEADER et le ou les animateurs GERPLAN des territoires concernés
	R3.2 : Relancer un réseau des élus en charge des GERPLAN (réunion biannuelle)	<ul style="list-style-type: none"> - Recréer un réseau « élus de GERPLAN » où seraient abordées des questions politiques de priorités dans les GERPLAN, gestion budgétaire et compétences transférées entre EPCI/Communes, appuis techniques et financiers des différentes collectivités - visites croisées d'actions emblématiques d'un EPCI
	R3.3 : Assurer une diffusion annuelle des surfaces contractualisées de MAE aux animateurs/élus de GERPLAN	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie des surfaces contractualisées de l'année - Traitements sous SIG permettant de pointer les nouvelles surfaces contractualisées et les dynamiques locales - Edition de cartes papier par EPCI et transmission aux élus et animateurs
	R3.4 : Fournir aux acteurs des GERPLAN un annuaire et une cartographie des interlocuteurs Agriculture/environnement aux échelles départementales et locales : SAGE/SCOT/GAL/SRCE	Mettre à disposition des animateurs et élus GERPLAN : <ul style="list-style-type: none"> - un annuaire des interlocuteurs agriculture/environnement aux échelles départementales et locales : SAGE, SCOT, GAL, Syndicat de Rivière, SRCE, PCET - une cartographie de superposition des périmètres d'interventions des GAL, SAGE, PCET, SCOT et GERPLAN
Communication et visibilité des GERPLAN	R4.1 : Apporter une plus grande lisibilité des GERPLAN	<ul style="list-style-type: none"> - Homogénéiser la charte graphique des GERPLAN et faire figurer le logo et nom « Gerplan » - Assurer un équilibre entre actions ciblées avec peu de bénéficiaires et des actions « grand public ». - Instaurer un événementiel annuel : « la journée des GERPLAN » permettant de communiquer sur les réalisations des GERPLAN

Axe	Recommandation	Détails - actions
Communication et visibilité des GERPLAN	R4.2 : Améliorer la diffusion des supports cartographiques et méthodologiques	Espace collaboratif <ul style="list-style-type: none"> - architecture plus moderne et plus attractive - mettre en avant la catégorie « Gerplan intercommunaux » qui contient l'ensemble des documents constitutifs de chaque GERPLAN - créer une rubrique : « Atlas Cartographique » - rubrique discussion à alimenter Outil cartographique infogéo68 : <ul style="list-style-type: none"> - communication autour des données et de l'outil existant. - Compléments : cartes de superposition entre périmètres SAGE, SCOT, Syndicat de rivière, GAL, EPCI, annuaire des interlocuteurs - rappel des coordonnées du site infogéo68 dans les publications du CG68 et les articles de presse locale et nationale.
Articulation et cohérence avec les autres politiques territoriales	R5.1 : Appliquer en interne au Conseil Général la démarche transversale encouragée en externe	<ul style="list-style-type: none"> - Renouveler les revues de territoires⁸ au niveau des représentants des services. - Organiser des réunions de travail entre les artisans des diagnostics GERPLAN : SEA, SAR, Bureau d'Étude, Chambre d'agriculture et EPCI au préalable des réunions de comité de pilotage. - Créer des occasions d'échanges entre services du Département intervenant sur les GERPLAN : SAR, SEA, DAT, Service Communication... en amont des commissions départementales / événements des GERPLAN
	R5.2 : Appliquer une plus grande sélectivité des aides GERPLAN accordées dans les contrats de Territoire de Vie	Plus grande sélectivité des projets GERPLAN financés dans les contrats de Territoires de Vie
Thématiques d'intervention	R6.1 : Revenir aux fondamentaux : Se concentrer sur les quelques thématiques phares qui ont justifié les GERPLAN	Recentrage des GERPLAN sur les enjeux fondamentaux qui ont justifié leur émergence : préservation du foncier agricole et naturel, protection de l'environnement, protection des biens et des personnes contre les coulées de boues, pérennisation des exploitations agricoles d'élevage, soutien de l'herbe, soutien aux circuits courts
	R6.2 : Favoriser le travail interGERPLAN sur des thématiques transversales	Encourager le développement d'actions et partenariat interGERPLAN <ul style="list-style-type: none"> - accentuer la majoration de subvention de l'animateur partagé, - apporter une majoration de subventions aux actions co-construites entre plusieurs GERPLAN, - encourager les liens interGERPLAN au travers des réseaux « animateurs » et « élus ».

⁸ Analyse croisée de l'ensemble des politiques départementales et locales menées sur un territoire. Ces revues ont été menées lors de la mise en œuvre des Contrats de territoire de Vie.

Axe	Recommandation	Détails - actions
Thématiques d'intervention	R6.3 : Ouvrir les GERPLAN aux enjeux nouveaux des territoires	Ouvertures : <ul style="list-style-type: none"> - thématiques : adaptation au changement climatique et mobilité, patrimoine bâti rural - et/ ou spatiales : captages Grenelle, patrimoine bâti, patrimoine arboré urbain et trame verte urbaine, espaces forestiers
	R6.4 : Faire en sorte que les GERPLAN remplissent leur objectif initial de gestion optimisée du foncier périurbain	Renforcer les interactions entre la démarche GERPLAN et l'élaboration/révision des documents d'urbanisme (SCOT, PLU) : <ul style="list-style-type: none"> - rédaction des GERPLAN plus « urbacompatible » et réciproquement - porter à connaissance sur les documents d'urbanisme transféré du CG aux EPCI - participation systématique de l'animateur GERPLAN dans les groupes de travail PLU/SCOT - formation des élus aux outils de protection du foncier périurbain et péri-villageois existant : ZAP, PAEN, AEU, SCOT Grenelle - prise en compte des zonages et actions envisagées dans les GERPLAN lors du traitement des dossiers en Commission départementale de Consommation des espaces agricoles (CDCEA).
	R6.5 : Assurer une synergie et cohérence des interventions agricoles	Échanges réguliers avec les conseillers de la Chambre d'agriculture spécialisée sur des enjeux prioritaire des GERPLAN : <ul style="list-style-type: none"> - interventions régulières de représentants de la chambre d'agriculture aux réunions de réseau d'animateur GERPLAN - appui accru des conseillers de chambre d'agriculture inclus dans les missions et budget des programmes annuels - Utilisation accrue des leviers d'échanges d'expériences, visites de terrain, groupes de travail proposés par le Réseau Rural Alsace sous copilotage DRAAF – SGARE –CR
	R6.6 Mieux valoriser et développer l'expertise hydraulique	<ul style="list-style-type: none"> - Anticipation des aménagements, en intégrant les emprises des ouvrages lors de révision des POS et PLU locaux. - Intégration accrue dans les modélisations des effets potentiels des aménagements de bassins versant amont - Caractérisation, quantification et valorisation de l'expertise apportée par les services techniques du CG - Développement de rencontres régulières et de synergies d'actions entre animateurs SAGE et GERPLAN, élus référents GERPLAN et élus membres de commissions locales de l'eau, services du département et Agence de l'eau Rhin Meuse

3.2 . Vers la construction de scénarios d'évolution

Les évolutions de la démarche GERPLAN ont été envisagées autour de quatre principaux facteurs d'incertitude sur l'avenir ou de positionnement exprimés lors des ateliers :

- **L'échelle géographique privilégiée de travail** des GERPLAN qui peut s'envisager :
 - o comme actuellement à l'échelle des Communautés de Communes et EPCI ;
 - o plus élargie à l'échelle Inter EPCI ;
 - o à l'échelle des Territoires de Vie ;
 - o ou même à l'échelle du département ou de la région.
- Les **financements** alloués à la démarche avec :
 - o soit un maintien des niveaux de financements actuels assurés par une souplesse de financement retrouvée par le Conseil Général du Haut-Rhin ou par le cofinancement d'autres acteurs financiers (Conseil Régional, Agence de l'eau, Etat...) ;
 - o soit une restriction budgétaire suite à un repli budgétaire du Conseil Général sur ces compétences obligatoires ;
- Le **positionnement** des GERPLAN qui peuvent :
 - o soit rester - voire s'arc-bouter - sur un outil interne du Conseil Général de pilotage budgétaire de sa politique environnementale au travers d'une intégration étroite entre contrat de Territoire de Vie et GERPLAN ;
 - o soit évoluer vers un outil de partenariat multiple (diversification des appuis techniques et financiers) pour un projet de territoire partagé par l'ensemble des acteurs.
- Les **thématiques** couvertes par la démarche qui peuvent :
 - o rester dans la continuité c'est-à-dire centrées sur les milieux ouverts hors zones urbaines et forêt
 - o ou subir un élargissement spatiale et thématique vers l'urbain (mobilité, etc.), les forêts, les captages...

La combinaison de ces différentes variantes a permis de définir **4 scénarios d'évolution potentielle du contexte des GERPLAN** (+ un scénario ajouté à l'issue de l'atelier n°2). Le tableau suivant récapitule les variantes retenues pour chacun des scénarios.

Tableau 3: Croisement entre variantes d'incertitudes/positionnement en scénarios d'évolution

Facteurs d'incertitude/positionnement		Variantes possibles	Sc.1 : GERPLAN dans une situation de crise	Sc. 2 : GERPLAN – Outil interne de pilotage de la politique environnementale du CG	Sc. 3 : GERPLAN – Projet de territoire partagé	Sc. 4 : GERPLAN transféré aux EPCI	Sc. 4. Bis : GERPLAN élargi sans modification de structure
1.Échelle géographique privilégiée de travail des GERPLAN	Var. 1.1	Département/Région					
	Var. 1.2	Territoire de Vie		X			
	Var. 1.3	Inter – communauté de communes choisie selon les enjeux			X		X
	Var. 1.4	EPCI - Communauté de communes	X			X	X
2. Financement / compétences du Conseil Général	Var. 2.1	Souplesse financière du CG / Cofinancement externe			X	X	X
	Var. 2.2	Restrictions budgétaires tendanciennes – repli sur compétences obligatoires.	X	X			
3. Positionnement des GERPLAN	Var. 3.1	Outil interne de pilotage budgétaire / programmation CG – EPCI	X	X			X
	Var. 3.2	Outil de partenariat multiple – projet de territoire partagé			X	X	
4. Thématiques de travail des GERPLAN	Var. 4.1	Statu quo : milieu ouvert hors : urbain, forêt	X	X			
	Var. 4.2	Ouverture spatiale + thématique à urbain, mobilité, forêt, captages			X	X	X

Les philosophies de chacun de ces 5 scénarios peuvent être ainsi résumées :

Scénario 1 : Un GERPLAN à minima

Dans un contexte de restrictions budgétaires, les collectivités territoriales sont frileuses à toutes évolutions de leurs dispositifs, synonyme de surcoûts potentiels. Les GERPLAN, répondant à une compétence non obligatoire du CG sont conservés à minima. Leur échelle d'intervention reste l'EPCI et les thématiques d'actions se restreignent aux milieux ouverts non bâtis. Ces GERPLAN à minima constituent l'outil unique du Conseil Général de programmation et d'adaptation budgétaire de sa politique environnementale. Les EPCI demeurent maître d'ouvrage mais leur capacité d'intervention est fortement limitée par le cadre imposé par le Conseil Général.

Scénario 2 : GERPLAN - Outil interne au CG de pilotage de sa politique environnementale

Ce second scénario est proche du scénario 1 en termes de contexte budgétaire tendu et de maintien sur les thématiques d'intervention actuelles. Néanmoins il diffère par son échelle d'intervention. Afin de parvenir à des économies d'échelles et de permettre une meilleure prise du Conseil Général sur la démarche, son pilotage passe du niveau EPCI à celui des Territoires de vie (moyennant la structuration d'une maîtrise d'ouvrage à cet échelon). Les animateurs et programmes d'actions sont mutualisés à cette échelle et directement intégrés dans le contrat de TDV qui devient l'unique politique territoriale du Conseil Général. Le rôle des acteurs locaux associatifs, institutionnels et techniques est limité et le GERPLAN uniquement orienté par les choix politiques du Conseil Général.

Scénario 3 : GERPLAN – Projet de territoire partagé

Le choix est fait d'ouvrir la démarche GERPLAN à l'ensemble des partenaires potentiels. La recherche de financements hors Conseil Général et la contractualisation avec d'autres partenaires est encouragée. La contractualisation financière du Conseil Général ne constitue qu'une source de financement et d'orientation politique parmi d'autres. Cette ouverture partenariale s'accompagne d'une ouverture des champs thématiques permettant à chaque acteur d'intégrer ses compétences et points d'intérêt : les volets forestiers et architecturaux du patrimoine bâti sont intégrés dans les GERPLAN et portés par le PNRBV sur sa zone de compétence, des travaux spécifiques sont menés et financés par l'AERM sur les captages au titre du GERPLAN, la structuration de filières courtes est encouragée, certaines actions d'adaptation des Plans Climat Énergie Territoriale figurent dans les GERPLAN. Ces travaux sont menés à des échelles variables selon les zones et les thématiques, de l'EPCI au regroupement d'EPCI, afin de permettre des économies d'échelles et de s'adapter au périmètre d'intervention du porteur (filières courtes, filières de collecte de déchets agricoles...).

Scénario 4 : Un GERPLAN transféré aux EPCI

Dans un contexte de révision du paysage des collectivités territoriales alsaciennes (fusion régionale notamment) et de leurs compétences, le choix est fait de transférer et de concentrer la compétence environnementale au niveau des EPCI. La démarche GERPLAN est donc totalement construite, animée et pilotée à cette échelle. Les services du Département n'interviennent plus sur les GERPLAN hormis en tant que financeur de certaines actions répondant au guide des aides. Selon les EPCI, les thématiques d'intervention évoluent au-delà du cadre initial des espaces ouverts non bâtis, et des contractualisations extra Conseil Général (futur Conseil Territorial) se tissent. Les GERPLAN changent de noms selon les EPCI et constituent la politique environnementale propre de chaque EPCI.

Scénario 3Bis : Un GERPLAN élargi dans sa structuration actuelle (Proposition de l'atelier 2)

Ce scénario suggéré lors de l'atelier se rapproche du scénario 3 (projet de territoire partagé) tout en conservant le rôle du GERPLAN pour programmer les interventions du Conseil Général en matière d'environnement. Ainsi le GERPLAN reste l'outil de pilotage et de financement privilégié entre Conseil Général et EPCI mais son champ d'intervention s'élargit du fait notamment d'une amélioration des ressources financières du Conseil Général. Les problématiques de patrimoine bâti, trames vertes et bleues urbaines, forêt, captages Grenelle, PCET sont intégrées au GERPLAN sans en changer l'échelle d'intervention ou le positionnement dans la politique du Conseil Général.

Encadré 1 : Positionnements des membres de l'atelier participatif n°2 sur les scénarios

Ces propositions de scénarios ont été présentées et amendées par la cinquantaine de participants (institutionnels, associatifs, financeurs...) lors de l'atelier n°2. Les scénarios 1 (GERPLAN en situation de crise) et 2 (Outil interne du CG de pilotage de sa politique environnementale), apparaissent être, selon les participants, l'évolution tendancielle de la démarche GERPLAN. Ces deux premiers scénarios figurent également parmi les scénarios peu souhaités par les participants, auxquels s'ajoute le scénario 4 de transfert intégral de la démarche aux EPCI. Le principal scénario à encourager selon les participants est le scénario 3 (Projet de territoire partagé) et dans une moindre mesure le scénario 2. Cette pondération montre le souhait d'ouverture du dispositif : à d'autres partenaires, d'autres thématiques et d'autres niveaux géographiques.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

De 2000 à 2010, une grande énergie a été allouée à la diffusion et la structuration de la démarche GERPLAN. Les atouts majeurs de la démarche que sont la concertation, l'animation locale, l'appui méthodologique et l'expertise des services du Conseil Général ont ainsi permis aux GERPLANS de gagner la quasi-totalité des EPCI haut-rhinoise en 10 ans. A l'heure où des premiers signes d'essoufflement sont signalés, le défi réside maintenant dans la mise en œuvre et la pérennisation des programmes d'actions élaborés.

Fin 2013 – début 2014, constituera une période charnière dans les politiques départementale, avec la révision concomitante de plusieurs politiques agro-environnementales et territoriales : Réforme de la Politique Agricole Commune, réforme des collectivités territoriales, révision des contrats de Territoires de Vie, mise en œuvre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique... Lors de ces révisions, l'enjeu pour les acteurs des GERPLAN sera de faire peser l'expérience GERPLAN dans les autres politiques territoriales : soutien de la spécificité du dispositif de contractualisation de Mesures Agro-environnementales à l'échelle de l'exploitation lors de la réforme de la PAC, renforcement de la complémentarité des GERPLANS et des Contrats de territoires de Vie lors de leur révision, promotion du levier GERPLAN dans les interventions communales du 10ème programme de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, mutualisation d'actions entre les GERPLAN et les initiatives territoriales émergentes : SAGE (Doller Lauch...), SRCE et SCoT (Thur Doller, Sundgau...)

Durant 10 ans, la démarche GERPLAN a su évoluer et s'adapter aux évolutions de contexte, il s'agit de poursuivre ces mutations notamment au travers d'ouvertures thématiques, géographiques et partenariales (trame verte urbaine, captages, forêt, plans Climat, agendas 21, SAGE...).

Exemples de supports pédagogiques

Le sol est vivant mais fragile
Tous ces animaux, végétaux, champignons et bactéries contribuent au bon équilibre de notre sol.

1. Petit coléoptère
2. Pucieron
3. Carabes
4. Microarthres
5. Acariens
6. Coléoptères
7. Insectes
8. Nématodes
9. Vers
10. Protozoaires flagellés
11. Protozoaires ciliés
12. Protozoaires biflagellés
13. Fonges
14. Bactéries
15. Rhizomes des racines d'un arbre
16. Mycorhizes
17. Champignons mycorhiziens de type ectomycorhizien
18. Lichens
19. Algues bleues
20. Algues vertes
21. Champignons
22. Bactéries
23. Vers de terre
24. Nématodes
25. Coléoptères
26. Insectes
27. Carabes
28. Acariens
29. Coléoptères
30. Insectes
31. Vers de terre
32. Nématodes
33. Champignons
34. Bactéries
35. Rhizomes des racines d'un arbre
36. Mycorhizes
37. Champignons mycorhiziens de type ectomycorhizien

Carroll, Bas-Rhin
www.bas-rhin.fr

Les Départements agissent pour les haies, en soutenant

...agissez, vous aussi

Alors, contactez le service départemental de l'agriculture et de la forêt de votre département.

Bonnes pratiques pour l'entretien des haies

Le savoir-faire des artisans locaux est essentiel pour garantir la qualité de l'entretien des haies.

Pour en savoir plus

Cherchez les artisans locaux qui ont une expérience dans l'entretien des haies.

Centre de Services de la Région de Strasbourg

Centre de Services de la Région de Metz

Alcove Habitat

Savoir et Faire pour

Les Haies
un monde buissonnant

BAS-RHIN

Le professionnalisme des artisans locaux

SENSEIATION

INSTRUMENTATION

PRENANT EN COMPTE LES BESOINS DE VOS CLIENTS

PRENANT EN COMPTE LES BESOINS DE VOS CLIENTS

SAVOIR & FAIRE POUR LES BATRACIENS

des animaux à protéger

BAS-RHIN

Les Départements de la région

Pour en savoir plus, contactez votre département

Centre de Services de la Région de Strasbourg

Centre de Services de la Région de Metz

Alcove Habitat

SAVOIR ET FAIRE POUR le grand hamster

BAS-RHIN

LE LABEL CINE

C'est sous l'égide de l'ARIENA et dans le cadre d'une étroite collaboration entre les 3 collectivités alsaciennes que le principe du LABEL CINE (Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement) a vu le jour. Le dispositif correspondant est progressivement mis en place à partir de 2002 et 7 structures sont labellisées en 2003, dont 5 dans le Haut-Rhin. Ce label est une première nationale et d'autres régions s'intéressent à ce dispositif. Il est attribué par l'ARIENA (propriétaire de la marque) sur avis d'une commission où l'on retrouve les collectivités, les services de l'Etat, les associations.

Le label vise à :

- Contribuer à la qualité des prestations
- Définir une stratégie de réseau
- Faciliter l'identification des acteurs
- Garantir une démarche de suivi et d'évaluation.

Lors de la première vague de labellisation, 7 structures alsaciennes ont obtenu le label CINE pour une période de 3 ans :

Dans le Haut-Rhin	Dans le Bas-Rhin
Maison de la Nature du Sundgau à Altenach	Maison de l'Eau et de la Rivière du Donnenbach
Le Moulin à Lutterbach	Maison de la Nature à Munchhausen
Petite Camargue Alsacienne à Saint-Louis	CPIE du Ried à Muttersholtz
Atouts Hautes Vosges à Wildenstein	
<i>complétés plus récemment par</i>	
Observatoire de la nature à Colmar	Maison de la nature à Lorentzen

Le label CINE est une marque de qualité, d'excellence, c'est pourquoi ces structures deviennent les fers de lance de la nouvelle politique concertée et doivent, à terme, jouer localement le même rôle que l'ARIENA au plan régional, dans le but de promouvoir le développement durable à travers :

- Le changement des comportements des usagers
- La mobilisation des moyens sur les thèmes « Eaux / Air / Milieux naturels / Paysages »
- La promotion des publics scolaires et publics organisés en réseau
- Le développement des partenariats entre établissements scolaires et structures d'éducation à l'environnement.

Les principaux thèmes sur lesquels est orienté l'appel à projets annuel sont :

<i>THEMES</i>	<i>ENJEUX</i>
EAU	- Préserver la qualité des ressources en eau - Eviter les gaspillages - Restaurer les milieux humides
AIR	- Améliorer la qualité de l'air - Diminuer les consommations énergétiques - Inciter à l'utilisation des transports collectifs
MILIEUX NATURELS ET PAYSAGE	- Maintenir un cadre de vie de qualité et la biodiversité - Agir en faveur de la biodiversité - Promouvoir la consommation de produits locaux et respectueux de respectueux de l'environnement.



Conseil Général

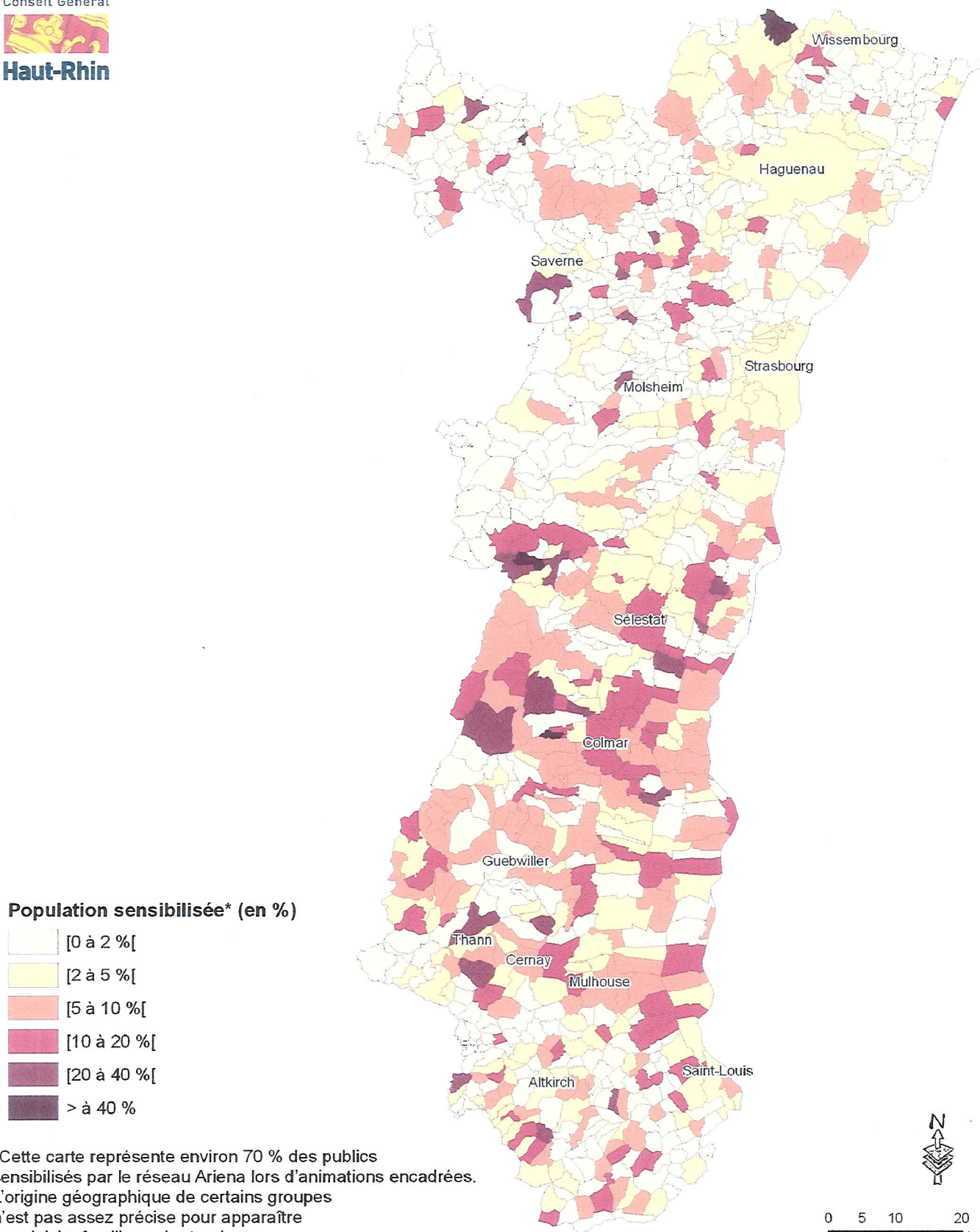


Haut-Rhin

Origine géographique des publics sensibilisés

Education à l'environnement en 2010

Taux des personnes sensibilisées par commune en Alsace



* Cette carte représente environ 70 % des publics sensibilisés par le réseau Ariena lors d'animations encadrées. L'origine géographique de certains groupes n'est pas assez précise pour apparaître (ex : loisirs familiaux, écotourisme, événements grand public, etc.) et environ 15 % des publics sensibilisés ne sont pas alsaciens.



0 5 10 20
km

IGN BD Topo © - Tableau de bord ARIENA (2010)
réalisation : CG68 - janvier 2012

Dispositif alsacien d'éducation à l'environnement

Offre haut-rhinoise

	Spécialité	Code ville
ALTER ALSACE ENERGIE	Economie d'énergie – développement durable	LUTTERBACH
ATOUTS HAUTES VOSGES	Faune – flore Hautes Vosges	WIDENSTEIN
CINE DU MOULIN-LUTTERBACH	Faune – flore périurbaine + problématiques Déchets	LUTTENBACH
ECOMUSEE D'ALSACE	Patrimoine naturel et historique	UNGERSHEIM
ENJEU NATURE	Faune – flore plaine	GUEBWILLER
LE LUPPACHHOF « Clé des Champs »	Ferme pédagogique	BOUXWILLER
LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX	Ornithologie + faune sauvage locale	STRASBOURG
MAISON DE LA GEOLOGIE	Géologie – histoire	SENTHEIM
MAISON DE LA NATURE DU SUNDGAU	Faune – flore Sundgau	ALTENACH
NATURHENA	Nature et bilinguisme	RIEDISHEIM
OBSERVATOIRE DE LA NATURE DE COLMAR	Faune et flore périurbaine + problématique Eau	COLMAR
PARC ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE DE MULHOUSE	Faune – flore calée sur programmes SVT	MULHOUSE
PETITE CAMARGUE ALSACIENNE – CINE DE L'AU	Faune – flore des zones humides + muséographie nature	SAINT-LOUIS
SAUMON RHIN	Faune piscicole et salmonidés	OBERSCHAEFFOLSHEIM
SOCIETE HISTOIRE NATURELLE DE COLMAR	Faune – flore + muséographie zoologique	COLMAR
VIA LA FERME	Ferme pédagogique	BURNHAUPT-LE-HAUT
VIVARIUM DU MOULIN	Insectes locaux – faune et flore des collines calcaires	LAUTENBACH-ZELL

Les participants
(derniers chiffres connus Tableau de Bord ARIENA 2011)

Données Haut-Rhin 2011

(10 associations régionales et 17 associations haut-rhinoises)

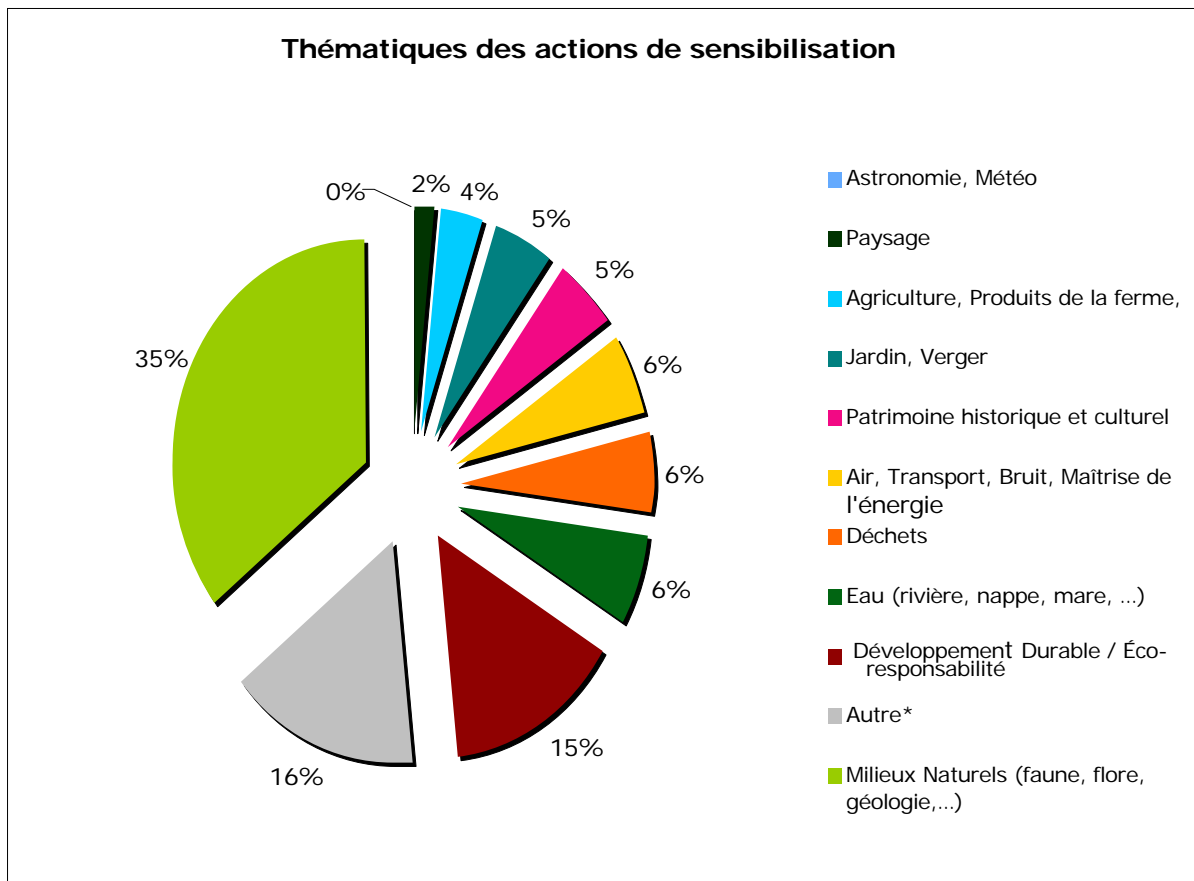
	Nb de participants	Nb de participants différents	Nb de participants
1 - séjour classe de découverte maternelle	963	743	2024
1 - séjour classe de découverte primaire cycles 2 et 3	5716	5674	26561
1 - séjour classe de découverte collège	473	445	2169
1 - séjour classe de découverte lycée	62	62	292
2 - accueil à la journée maternelle	10461	9022	7573
2 - accueil à la journée primaire cycles 2 et 3	16978	13779	12196
2 - accueil à la journée collège	3182	3032	1897
2 - accueil à la journée lycée	2311	2000	1507
3 - intervention en milieu scolaire maternelle	9268	6296	4890
3 - intervention en milieu scolaire primaire cycles 2 et 3	37830	23455	20693
3 - intervention en milieu scolaire collège	4343	3308	1955
3 - intervention en milieu scolaire lycée	1833	1611	1055
4 - centre de vacances (ex CVL) - séjour en centre ou itinérant (organisé par votre structure)	1679	807	2130
4 - intervention dans un autre centre de vacances (ex CVL)	319	279	223
5 - accueil de loisirs, animation à la journée (club, mercredi nat...)	8882	5620	7307
5 - accueil de loisirs : intervention dans une autre structure ou centre aéré	3189	2847	2402
6 - chantier nature (jeunes ou adultes)	282	143	414
7 - adulte et familial : sensibilisation de salariés des administrations, des collectivités et leurs élus	1401	1234	663
7 - adulte et familial : sensibilisation de salariés d'entreprises	1105	1105	654
7 - adulte et familial : atelier pédagogique ou technique (médico-social, etc.)	2699	2304	1159
7 - adulte et familial : sensibilisation à l'environnement dans une offre que	548	544	263
7 - adulte et familial : sortie-visite (petits groupes hors offres touristiques)	7802	7576	3693
7 - adulte et familial : conférence, débat, soirée à thème	4524	4460	1944
7 - adulte et familial : maraudage	3214	3214	977
8 - visite libre SANS guide ou animateur mis à disposition (visite du centre, d'exposition, etc.)	24886	24866	
8 - visite libre AVEC guide ou animateur mis à disposition (visite du centre, d'exposition, etc.)	23231	23120	
8 - animation sur stand thématique	11273	10628	
9 - formation professionnelle ou apparentée	907	518	2806
9 - formation enseignement supérieur	338	298	136
9 - formation des enseignants	376	365	275
9 - formation des animateurs	829	746	1313
9 - formations autres	1327	1185	1071
TOTAL hors grand public	132841	102672	110238
Total (grand public inclus)	192231	161286	110238

L'offre haut-rhinoise

Au plan départemental et pluriannuel, on remarque une stabilisation de l'activité pédagogique et éducative. L'activité 2010 se situe à **160 000 journées participants**.


Le nombre de journées participants permet de mesurer le volume d'animation réalisé par les associations d'éducation à l'environnement : il correspond au nombre de personnes sensibilisées multiplié par la durée de l'intervention.

Si la baisse du nombre d'actions de sensibilisation est sensible depuis 2003 en Alsace, le volume d'activité haut-rhinois est, quant à lui, resté stable, notamment pour le public scolaire. Le public jeune reste le public prépondérant des actions d'éducation à l'environnement (58 % de scolaires et 33 % de loisirs environ).



Exemples d'actions par type de grandes thématiques

Création de vergers traditionnels




Préserver le patrimoine naturel, l'eau et la biodiversité

où? à Chavannes-sur-Etang, communauté de communes de la Porte d'Alsace

quand? en 2010

quoi? création d'un verger communal de 48 ares constituant une zone tampon entre habitations et champs cultivés à l'entrée nord du village



5 communautés de communes

483 fruitiers hautes tiges

752 arbustes

Les chiffres « au total » correspondent au cumul départemental 2000-2010 des actions menées relevant du même type que celle présentée dans la fiche.

Renaturation de milieux humides

Préserver le patrimoine naturel, l'eau et la biodiversité



où? à Sigelsheim, communauté de communes de la vallée de Kaysersberg

quand? en 2008 et 2009

quoi? renaturation d'une zone humide et création d'un chenal de crue le long de la Weiss, afin de rétablir les fonctionnalités écologiques et hydrauliques de ce cours d'eau



8 communautés de communes
22 sites

Les chiffres « au total » correspondent au cumul départemental 2000-2010 des actions menées relevant du même type que celle présentée dans la fiche.

Requalification paysagère et environnementale



Améliorer le cadre de vie et les paysages

où? à Cernay et Watwiller
communauté de communes de Cernay
et environs

quand? depuis 2007

quoi? amélioration de la qualité paysagère et de la
fonctionnalité écologique de zones industrielles
et d'activités

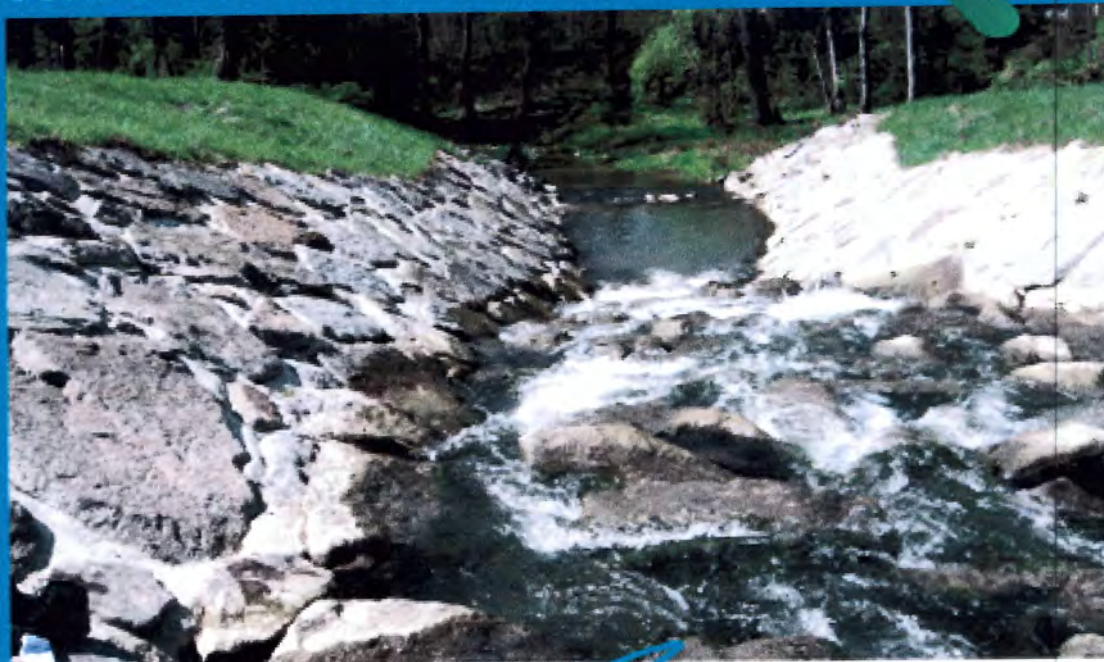


5 communautés de communes
19 ha

Les chiffres « au total » correspondent au cumul départemental 2000-2010 des actions menées relevant du même type que celle présentée dans la fiche.

Aménagements spécifiques pour lutter contre les inondations ou l'érosion

Prévenir les problèmes érosifs et hydrauliques



où? à Hundsbach, communauté de communes de la vallée de Hundsbach

quand? en 2009

quoi? construction d'un seuil franchissable sur le Thalbach, en remplacement du seuil cuvette détruit lors d'une violente montée des eaux



8 communautés de communes
19 aménagements hydrauliques

Les chiffres « au total » correspondent au cumul départemental 2000-2010 des actions menées relevant du même type que celle présentée dans la fiche.

Promotion des circuits courts



Encourager l'agriculture

où? à Holtzwihr, communauté de communes
du Pays du Ried Brun

quand? en 2006 et 2007

quoi? communication auprès des habitants
pour faire connaître le marché paysan



10 communautés de communes
8 marchés paysans, 2 AMAP
2 magasins de producteurs

Les chiffres « au total » correspondent au cumul départemental 2000-2010 des actions menées relevant du même type que celle présentée dans la fiche.

Sensibilisation aux enjeux de la démarche GERPLAN



Favoriser un bon climat socio-économique

où? à la maison de la nature du Sundgau, par
les 8 communautés de communes du Sundgau

quand? en 2010

quoi? animations destinées aux habitants (lecture de
paysage, marché de produits fermiers, débat
sur l'agriculture de proximité) afin de fêter le
10^e anniversaire de la démarche GERPLAN



19 communautés de communes
13 animations

Les chiffres « au total » correspondent au cumul départemental 2000-2010 des actions menées relevant du même type que celle présentée dans la fiche.

Les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET)



où? sur 18 communautés de communes

quand? de 2008 à 2010

quoi? engagement volontaire des agriculteurs, en contrepartie d'une compensation financière, à maintenir ou créer des prairies dans un objectif de lutte contre l'érosion des sols, de préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des zones inondables et du cadre de vie



2 865 ha contractualisés
248 agriculteurs

Les chiffres « au total » correspondent au cumul départemental 2000-2010 des actions menées relevant du même type que celle présentée dans la fiche.